

BILAN D'ACTIVITÉ

- 2016 -



Le Réseau
des Missions
Locales

EDITO

« Nous faisons donc le choix de la simplification, de la rationalité, de l'efficacité en unifiant la Mission locale et la Maison de l'Emploi. »



Le fait marquant de l'année 2016 pour notre association est sans conteste la démarche de fusion qu'elle a engagée. Je tracerai les grands traits de cette démarche dans un instant mais je souhaite d'abord souligner la cohérence de cette mutation avec l'histoire et l'actualité de notre Mission locale.

La disparition de Bertrand Schwartz, au cours de l'été dernier, nous a remis en mémoire les principes fondateurs de notre démarche et le caractère expérimental des innovations sociales qu'elle devait générer. Bien sûr, notre réseau national, constitué aujourd'hui de 450 structures, animé par 13000 salariés accueillant chaque année plus d'un million de jeunes est sans commune mesure avec la poignée de missions locales, dont celle de Rennes, créées dès 1982. Pour autant, ce rapport d'activité, comme les précédents, atteste de notre fidélité à cette culture de l'innovation. Quelques exemples récents (la conduite supervisée, Dernier Ecou, Sortir de la Rue)... D'autres décrits dans ce document (réussite apprentissage, une Action Expérimentale en faveur des jeunes migrants, 100 Chances/100 Emplois...) en témoignent. Quelques-unes de ces actions font l'objet de bilans « tirés à part » du bilan d'activité.

Et puis il y a la Garantie jeunes. Ce nouveau dispositif d'abord expérimental, puis généralisé par voie législative en fin d'année dernière, s'est déployé au cours de l'année 2016 dans notre bassin d'emploi. Si les textes nationaux fixent le cadre général (critères d'éligibilité, allocation, durée, modalité d'accompagnement), ils laissent aux opérateurs que nous sommes une large faculté d'initiative dont nous nous emparons. Ce document dresse le bilan annuel de ce dispositif qui, probablement mieux que tous ceux qui l'ont précédé, répond à un besoin maintes fois relayé par notre réseau : un minimum de ressources est la contrepartie indispensable à l'engagement durable d'un jeune dans une démarche d'insertion.

Ainsi, l'innovation ne nous effraie pas dès lors qu'elle sert un objectif clair.

Notre environnement institutionnel évolue. La Région, mais aussi la Métropole, dotées de compétences nouvelles sont appelées à jouer un rôle croissant auprès des Missions locales et des Maisons de l'Emploi.

L'an passé, je soulignais la complexité et la juxtaposition de structures et de dispositifs intervenant dans le champ de l'insertion et de l'emploi. Nous faisons donc le choix de la simplification, de la rationalité, de l'efficacité en unifiant la Mission locale et la Maison de l'Emploi.

Pour mener cette opération, avec le concours de consultants, nous avons impliqué nos partenaires et financeurs dans le cadre d'un comité de pilotage, nous avons organisé la concertation entre les professionnels les plus concernés, nous avons rencontré les acteurs des territoires en périphérie de la Métropole qui sont partie prenante de cette démarche. Notre objectif est bien de renforcer la dynamique des territoires en faveur de l'emploi.

Parallèlement le conseil communautaire de Rennes-Métropole s'est engagé unanimement par un « Manifeste pour l'emploi » qui sera le fondement de notre nouveau projet associatif qui aura le double objet d'être Mission Locale et Maison de l'emploi.

L'ensemble devrait être finalisé au cours du second semestre 2017 et ainsi je pourrai vous proposer d'officialiser cette fusion lors d'une Assemblée générale extraordinaire en décembre, afin qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2018.

Il ne faut jamais perdre de vue pourquoi et surtout pour qui nous entreprenons un tel chantier. Une meilleure lisibilité de notre intervention collective auprès des entreprises et des habitants renforcera notre efficacité.

C'est le pari que nous faisons.

GAËLLE ANDRO
PRÉSIDENTE

◦ L'ACTIVITÉ EN 2016	P. 3	◦ L'ESPACE EMPLOI ORIENTATION	P. 26
◦ LES JEUNES ACCOMPAGNÉS	P. 4	◦ DÉMÉNAGE	P. 28
◦ DES RAPPORTS EN FAVEUR DES MISSIONS LOCALES	P. 6	◦ LES EMPLOIS AIDÉS	P. 30
◦ QUI SONT LES NOUVEAUX INSCRITS ?	P. 8	◦ LA MOBILITÉ	P. 31
◦ EN AMONT DE LA QUALIFICATION	P. 10	◦ LA CONDUITE SUPERVISÉE	P. 32
◦ SUITE DE PARCOURS APRÈS UNE PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	P. 12	◦ LA PLATEFORME MOBILITÉ	P. 34
◦ L'ENTRÉE EN QUALIFICATION	P. 14	◦ L'HÉBERGEMENT	P. 35
◦ QUELLES RÉMUNÉRATIONS POUR LES STAGIAIRES	P. 16	◦ NOUVEAU PLH : 24 000 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'HORIZON 2020	P. 36
◦ SUITE DE PARCOURS APRÈS UNE FORMATION QUALIFIANTE	P. 17	◦ LA SANTÉ	P. 38
◦ LA GARANTIE JEUNES	P. 18-21	◦ CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	P. 40
◦ L'ACCÈS À L'EMPLOI	P. 22	◦ LES RESSOURCES DES JEUNES	P. 41
◦ LE SERVICE EMPLOI	P. 24	◦ LES AIDES ATTRIBUÉES	P. 48
		◦ RÉSULTATS COMPTABLES	P. 50
		◦ BILAN SOCIAL	P. 51
		◦ ORIENTATIONS 2017	

P. 42-47

L'ACTIVITÉ EN 2016 : BILANS DE SECTEUR

RENNES VILLE	P. 44
SECTEUR NORD	P. 45
SECTEUR BROCELIANDE	P. 46
SECTEUR SUD	P. 47

SOMMAIRE

NOS POINTS D'ACCUEIL



LES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Parmi les 8 615 jeunes accompagnés en 2016 :

- Les hommes sont majoritaires (52%)
- 48% ont un niveau égal ou supérieur au bac
- 78% résident sur le territoire de Rennes Métropole

21%



AVANT 2014

11%



2014

20%



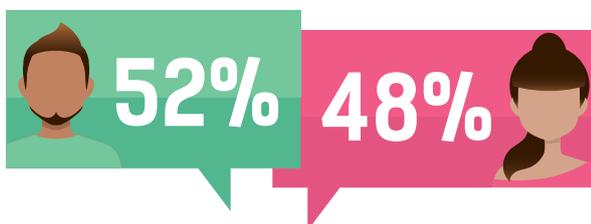
2015

48%



2016

ANNÉE DE 1^{ER} ACCUEIL

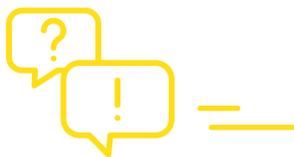


RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

BAISSE DU NOMBRE DE JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI (CATÉGORIE A) AU 31/12/16 :

EN BRETAGNE
27 081 DEFM (-11%)

BASSIN D'EMPLOI DE RENNES
5 497 DEFM (-9%)



Un jeune accompagné :

Jeune ayant eu au moins un entretien, un atelier ou une information collective avec la Mission locale au cours de l'année (définition de la charte nationale de saisie des Missions locales)

Un DEFM :

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (inscrit à Pôle Emploi)

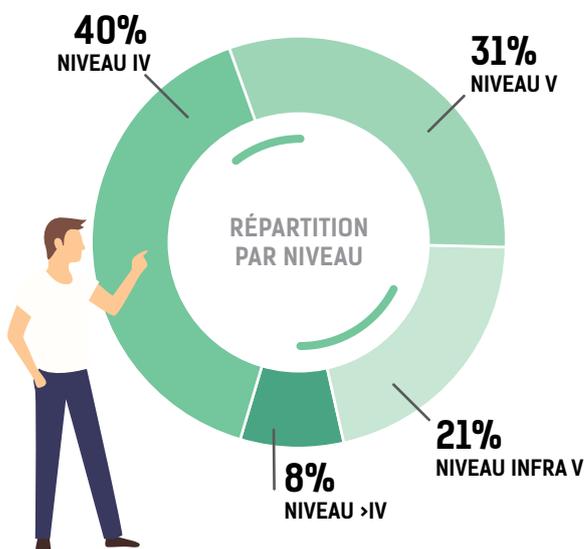
LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

47%
22-25 ANS

43%
18-21 ANS

6%
+ DE 26 ANS

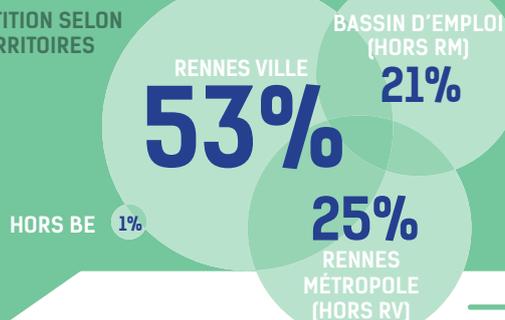
4%
MINEURS



52% DES JEUNES ACCOMPAGNÉS SONT RENNAIS, 30% D'ENTRE EUX RÉSIDENT DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE

Les « Hors BE » sont des jeunes qui ont déménagé pour un emploi ou une formation mais pour lesquels nous poursuivons le suivi.

RÉPARTITION SELON LES TERRITOIRES



LA PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS (PSAD)

En 2014, 620 000 jeunes de 18 à 24 ans décrochaient du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire, restant durablement sans formation. Pour inverser la tendance, l'Etat a fixé des objectifs ambitieux :

- **Diviser le nombre par deux d'ici à 2017** en proposant à tout jeune déscolarisé une formation, un apprentissage ou un service civique.
- **Ramener à moins de 10% la part des décrocheurs** dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ».

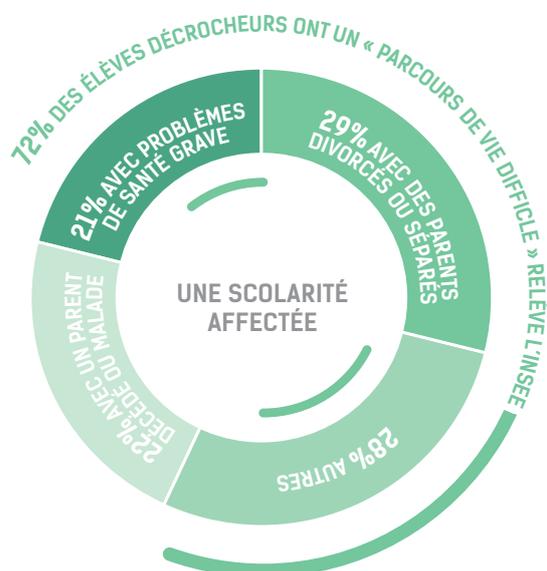
SUR QUELS CRITÈRES UN JEUNE EST-IL CONSIDÉRÉ « DÉCROCHEUR » ?

Un décrocheur est un élève, âgé de 16 à 20 ans, qui quitte un cursus de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme finalisant cette formation. Ainsi, tous les jeunes qui quittent l'école au collège, ceux qui ont abandonné leur cursus de baccalauréat ou leur formation en CAP et BEP font partie des élèves qui ont « décroché » d'une formation de l'enseignement secondaire.

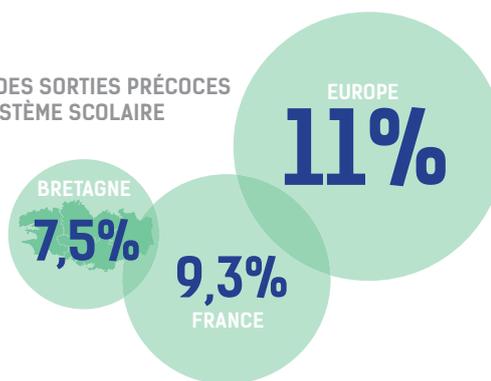
Mais cette définition ne peut s'appliquer sans tenir compte de la situation individuelle.

LA MISSION DE LA PSAD

La PSAD a vocation à identifier et accompagner les jeunes ayant abandonné prématurément le système scolaire. Les raisons du décrochage varient, il peut s'agir d'un changement de cursus (orientation vers l'alternance), une affectation de formation qui n'était pas un premier choix, des problèmes périphériques (environnement familial) qui entrave le cursus de l'élève.



PART DES SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



LE REPÉRAGE

Le décrochage est un processus, il s'inscrit dans la durée et se traduit par un ensemble de faits, parfois minimes, et par la conjonction de plusieurs causes. La PSAD doit donc vérifier s'il y a décrochage, et, si oui, pourquoi.

Le repérage a évolué depuis le démarrage de la PSAD. Au début, il était réalisé à partir d'une liste appelée « RIO » qui était transmise deux fois par an. Ce repérage a été complété « au fil de l'eau », en contact direct avec les collègues. Des cellules de veille ont également été créées au sein des établissements pour décider de la mise en place d'un signalement. Cette évolution a permis d'atteindre des modalités opérationnelles convenables. Le délai entre le repérage et l'accompagnement en est considérablement réduit.

L'ACCOMPAGNEMENT

Lorsque les jeunes sont contactés et en fonction du besoin qu'ils expriment, la PSAD sollicite l'ensemble des partenaires pour proposer systématiquement un accompagnement.

Les résultats sont difficiles à quantifier sur la durée. Un accompagnement est mis en place par l'un des partenaires, mais la PSAD n'a pas les moyens techniques (une base commune) pour évaluer les suites de parcours.

Elle a néanmoins permis à tous ses partenaires d'apprendre à travailler ensemble, dans l'intérêt des jeunes décrocheurs.

Il est à noter que le décrochage scolaire devient une compétence de la Région en 2017.

LES ORGANISMES QUI COMPOSENT LA PSAD :

La MLDS, la MIJEC, le CFA Bâtiment, la Mission locale et le CIO

FRANCE STRATÉGIE ET L'IGAS SE PENCHENT SUR LES MISSIONS LOCALES

LE RAPPORT DE L'IGAS

Le 30 novembre 2016, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a remis un rapport sur le modèle économique des Missions locales à la ministre du Travail et de l'Emploi.

Dans son rapport, l'IGAS confirme les alertes de l'UNML et des Présidents d'ARML sur « la visibilité réduite des Missions locales sur leurs financements, avec une adéquation insuffisante entre les moyens attribués et les données de contexte. » L'IGAS y souligne également le professionnalisme du réseau, avec des résultats comparables à d'autres acteurs du SPE, « alors que les publics accueillis en Mission locale rencontrent des difficultés économiques et sociales supérieures. »

LES RECOMMANDATIONS DE L'IGAS :

- Ne pas remettre en cause le cadre associatif des Missions locales « sans remise en cause du partenariat entre l'État et les autorités locales sur la base de subventions versées par ces dernières à titre volontaire. »
- Renforcer la structuration et la professionnalisation du réseau
- Clarifier les prérogatives des ARML avec la mise en place du « cadre national de référence » de leurs actions
- Assurer un financement plus transparent, plus cohérent et plus équitable des Missions locales avec l'amélioration de l'interministérialité des financements, le rééquilibrage de la subvention socle.
- Assouplir la mise en œuvre et le financement de la Garantie jeunes, avec des objectifs réalistes.

LE RAPPORT DE FRANCE STRATÉGIE

Pilotée par France Stratégie et la DARES jusqu'à sa conclusion en décembre, la concertation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes a réuni les représentants d'organisations patronales et syndicales ainsi que des organisations de jeunesse (UNEF, FAGE, JOC, MRJC). Il en ressort un diagnostic largement partagé autour de trois grands constats.

- **Une jeunesse hétérogène** : 15 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (Les NEETs). Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. Enfin pour les jeunes issus de l'immigration, ces difficultés se cumulent aux discriminations dans l'accès au marché de l'emploi.
- **Des difficultés structurelles...** 35 % des 15-29 ans ont un contrat temporaire (CDD, intérim, apprentissage) dont la fonction de tremplin vers l'emploi stable semble s'éteindre.
- **... mais aussi des freins périphériques** : Capacité de mobilité, maîtrise du numérique, état de santé, précarité des conditions de vie dont l'absence de logement ou de couverture sociale, sont des obstacles pour au moins 10 % des 16-29 ans.

SUR LES MISSIONS LOCALES...

Les missions locales voient un renforcement de leur place dans l'accompagnement vers l'emploi et vers la formation des jeunes. Depuis 2005, les Missions locales sont membres du Service Public de l'Emploi.

Une complexité et une instabilité des dispositifs qui engendrent des difficultés sur le terrain. Les acteurs déplorent la complexité des dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes. Les programmes peuvent même mutuellement se concurrencer.

Les innovations récentes et enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement :

- **Un renforcement de la capacité des jeunes à se former** avec le Compte Personnel d'Activité (CPA)
- **Une individualisation croissante de l'accompagnement** La Garantie Jeunes repose sur un accompagnement intensifié du jeune.
- **L'accompagnement collectif** Les Missions locales promeuvent une dimension collective dès lors qu'elle est possible à organiser.
- **La relation aux entreprises** L'objectif est de construire et d'entretenir un réseau d'entreprises pour susciter et recevoir les offres d'emploi.

LA MISSION LOCALE ENGAGE UNE DÉMARCHE QUALITÉ

« Une démarche qualité représente l'ensemble des actions visant l'amélioration et la gestion de la qualité. Elle a pour but de faire évoluer l'organisation pour améliorer la qualité des services, tout en faisant progresser l'ensemble du personnel. »

ANACT - Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

POURQUOI LA MISSION LOCALE ENTAME CE PROCESSUS ?

En 2009, l'équipe et les administrateurs s'étaient engagés dans une réflexion collective sur les fondements et les orientations de notre association. Ce travail s'était matérialisé par la rédaction d'un Projet Associatif de Structure (PAS) qui recensait un ensemble de mesures pour structurer notre offre de services. La Mission locale a grandi, elle a développé de nouveaux champs d'actions, rendant obsolète ce projet.

La démarche Qualité s'inscrit dans la continuité de ce travail. Le but d'une telle démarche est d'améliorer l'organisation, tant en interne, que vis à vis des usagers : améliorer le service rendu, harmoniser les pratiques, assurer l'égalité de traitement des usagers.

Il s'agit d'une co-construction, principalement avec le personnel, à travers des groupes de travail, et le cas échéant avec les usagers.



GAËLLE ROUGIER
TRÉSORIÈRE DE LA MISSION LOCALE

« C'est avant tout un processus de collecte de la parole du terrain afin d'améliorer le service rendu aux jeunes. Elle a permis en parallèle d'engager des mesures visant à améliorer les conditions de travail, certaines immédiates, d'autres seront engagées à moyen terme. Nous ne partons pas de rien car de nombreuses mesures existent déjà au sein de notre Mission locale. J'ai participé aux réunions d'élaboration de la démarche puis à des réunions avec les équipes, dans une posture d'écoute et d'observation. Cela m'a permis d'entendre le point de vue des professionnels et de voir la Mission locale dans sa diversité de métiers. Il en ressort toutefois une cohérence et un portage collectif

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA DÉMARCHE QUALITÉ



- **Répondre aux attentes de notre public** en relayant les valeurs qui sont au cœur de notre mission de service public (égalité, neutralité, laïcité, transparence, continuité, équité, gratuité, impartialité).
- **Améliorer en permanence les processus et services** mis en œuvre par le recueil, la mesure, l'analyse de nos résultats.
- **Professionaliser et développer en interne les compétences individuelles et collectives.**
- **Développer une offre adaptée aux besoins repérés**, en collaboration avec nos partenaires.

COMMENT EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

1 • Le diagnostic

Quatre thèmes ont été considérés prioritaires : l'accueil et l'accompagnement, l'affichage de l'offre d'emploi, les aides financières, le relevé de décision des réunions.

2 • Réflexions sur les améliorations possibles

Des groupes de travail ont été constitués. Les salariés ont ainsi exprimé leur avis sur les différents thèmes. Afin de compléter le recueil, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des jeunes usagers.

3 • Propositions d'actions

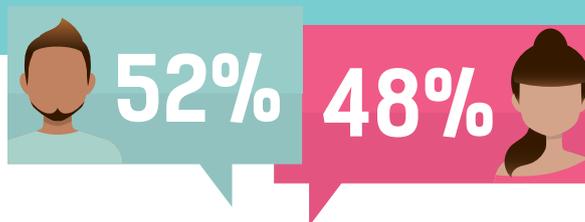
En collaboration avec les groupes de travail, cette étape porte sur l'écriture des procédures : qui, quoi, comment, moyens...



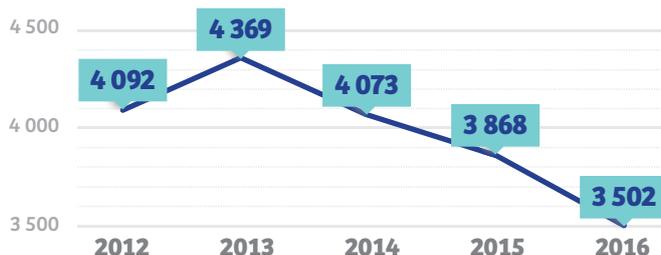
des valeurs historiques qui fondent notre action. Les échanges auxquels j'ai assisté m'ont renforcé dans l'idée qu'une structure comme la Mission locale doit se doter de procédures participatives sur le long cours, pour les salariés comme pour les jeunes usagers. J'ai insisté dès le début sur la nécessité de poursuivre un travail plus large d'Agenda 21. Il devra permettre de nous rendre plus efficace et améliorer les conditions de travail dans le respect des valeurs de développement durable, d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

QUI SONT LES NOUVEAUX INSCRITS ?

Le nombre de jeunes reçus en 1^{er} accueil diminue : -9%



ÉVOLUTION DU 1^{ER} ACCUEIL



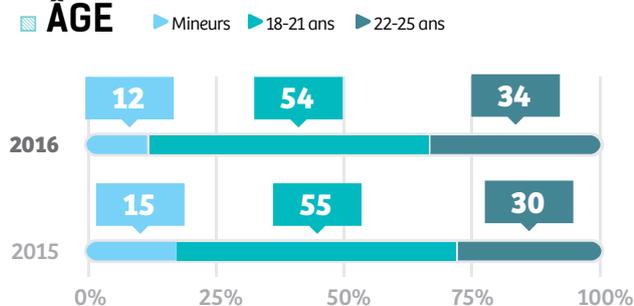
Pour la troisième année consécutive, nous enregistrons une baisse du nombre de nouveaux inscrits. Un constat partagé par nos partenaires et dans notre réseau. Ainsi, le nombre de premiers accueils en Bretagne a diminué de 6%.

LA RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES NOUVEAUX INSCRITS EST IDENTIQUE À 2015

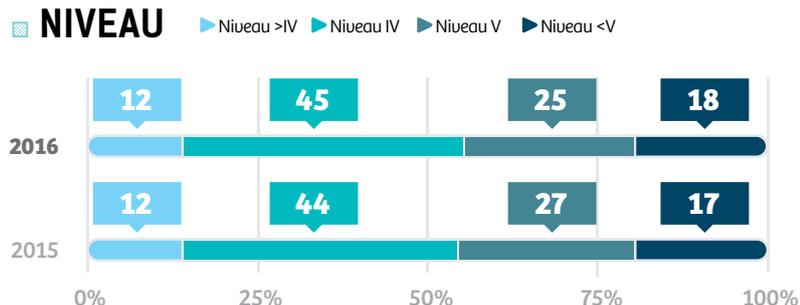


Un nouvel inscrit :
Jeune accueilli pour la première fois dans l'année.

ÂGE



NIVEAU



DES CAUSES MULTIPLES POUR EXPLIQUER LA BAISSSE DU NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS

DISPARITÉS SELON LES TERRITOIRES

-13 %
-8 %
-11 %

À l'échelle de notre Mission locale, on observe des disparités selon les territoires :

- RENNES VILLE (-8%)
- RENNES MÉTROPOLE (-13%)
- BASSIN D'EMPLOI (-11%)

	NOMBRE DE PREMIERS ACCUEILS		EVOLUTION	
	2015	2016	En nombre	en %
Rennes Ville	1851	1705	-146	-8 %
Rennes Métropole (Hors Rennes Ville)	1088	950	-138	-13 %
Bassin d'emploi (Hors Rennes Métropole)	900	803	-97	-11 %

PLUSIEURS HYPOTHÈSES SEMBLANT APPARAÎTRE SIMULTANÉMENT

La reprise de l'emploi pour les jeunes : En 2014, nous avons observé les premiers signes d'une reprise de l'emploi par la hausse du nombre de contrats signés. Cette évolution, timide dans un premier temps, se confirme, voire s'amplifie. CDI : + 8% en 2015, +25% en 2016.

→ Baisse du nombre de DEFM de moins de 26 ans (catégorie A) : -9% pour le bassin d'emploi de Rennes.

La révision de l'accord-cadre national avec Pôle Emploi : jusqu'en 2015, Pôle Emploi avait un objectif chiffré de jeunes DEFM à orienter vers la Mission locale. Dans le nouvel accord, cet objectif a disparu et nous observons une baisse sensible du nombre de jeunes adressé par Pôle Emploi.

Les jeunes sortent-ils plus nombreux de nos radars ? C'est une question récurrente à laquelle nous sommes attentifs. Nous tentons d'y répondre par la déambulation de deux collaborateurs (Adulte Relais) qui interviennent dans les Quartiers Prioritaires.



L'ACCUEIL COLLECTIF

En 2013, pour répondre au flux important de nouveaux inscrits, la Mission locale a mis en place des modules collectifs de premier accueil. Ce format permet de limiter le temps d'attente pour un premier rendez-vous. Les jeunes sont repérés puis positionnés par nos agents d'accueil et nos partenaires. Cette animation a pour objectif de donner un premier degré d'informations sur les services proposés. À la fin de l'accueil collectif, pour les jeunes qui le souhaitent, un rendez-vous individuel est planifié avec un conseiller.

791 JEUNES SONT PASSÉS PAR L'ACCUEIL COLLECTIF

45% DES JEUNES RENNAIS
45% AVEC UN NIVEAU BAC
27% ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

EN AMONT DE LA QUALIFICATION

ENTRÉES EN PHASE D'ORIENTATION

		Total
Mobilisation	Compétences clés	72
	DRIP	735
	Autres prestations*	706
		1 513
Pré formation	DRIP	17
	Autres prestations	17
		34
Immersion en entreprise	PMSMP	928
	Service civique	147
		1 075



* Autres prestations de mobilisation :

Il s'agit des prestations proposées en amont de la qualification dans le cadre du Plan 500 000.

LE SERVICE CIVIQUE

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé à partir de 580€ par mois (dont 100€ par la structure d'accueil), il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Le Service Civique constitue une opportunité pour les jeunes de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences, de construire un projet à travers une mission de service à la collectivité.

+73%

62 Services Civiques supplémentaires en 2016



83% des Services Civiques concentrés dans 4 métiers :

35%

ANIMATION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

22%

AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

15%

ACTION SOCIALE

11%

SECRÉTARIAT

QUELS PROFILS DE JEUNES ?

62%

DE FEMMES

54%

DE 22-25 ANS

51%

DE NIVEAU BAC



« VIVRE L'EXPÉRIENCE DE SA CITOYENNETÉ » :

UNE ACTION EXPERIMENTALE DEDIEE AUX JEUNES MIGRANTS

« On travaille avec un public bien spécifique, pour lequel il n'y avait pas de réponse immédiate »

FRANÇOISE DUBOS
CLPS RENNES

« Nous accueillons 14 apprenants pendant 6 mois. Leur niveau de maîtrise de la langue ne leur permet pas d'intégrer les prestations du DRIP. À cela s'ajoutent des problèmes de logement, de ressources, parfois de santé. La plupart ont un parcours de vie très difficile. »

En partenariat avec le CLPS, notre Mission locale a mis en place une action expérimentale à destination des Garantie Jeunes, réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire. Dépourvus de ressources financières et vivant parfois une situation d'extrême fragilité, ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue française pour intégrer les dispositifs de droit commun. L'objectif est de leur assurer une intégration réussie.

Cette prestation vient compléter la formation proposée l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en accompagnant les bénéficiaires à la levée des freins périphériques, tout en bénéficiant d'une action de formation linguistique, mais également en adaptant le parcours pédagogique autour de leur expérience de la citoyenneté.

Pour assurer la réussite de ce parcours, un suivi individuel renforcé est proposé conjointement par la Mission locale et l'organisme de formation.

→ Cette action est cofinancée par l'Etat et la Région.

PARCOURS ANIMATION CITOYENNETÉ

Initié en 2011, le Parcours Animation Citoyenneté propose un accompagnement pour faciliter l'accès aux métiers de l'animation (sportive - culturelle - sociale). Il vise à acquérir une première qualification, une première expérience professionnelle. Les bénéficiaires sont des jeunes âgés de 16 et 25 ans, en situation (ou risque) d'exclusion sociale. Ils n'ont pas toujours un projet validé dans le secteur, mais ils manifestent un « intérêt plus ou moins prononcé » pour les métiers de l'animation. Pendant 16 mois, ils alternent des phases d'acquisition de connaissances et phases d'immersion en milieu professionnel, tout en bénéficiant d'un suivi régulier par les différents professionnels.

→ Action cofinancée par l'Etat et la Région et pilotée par la Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP).

DIDIER BUET
DDCSPP

« Le collectif est au cœur de cette action. L'idée est d'acquérir de l'expérience, de la confiance à travers le groupe... Vivre ensemble, donner du sens à leur action. Les professionnels accordent une place importante au partenariat : formateurs, conseillers référents des jeunes et tuteurs en entreprise et échangent régulièrement pour valider les différentes étapes de parcours. »

ROBIN DESSE,
PRISME FORMATION

« Depuis le lancement, en 2012, nous avons toujours eu le souci de prendre en compte leurs attentes. Nous avons donc continuellement repensé le contenu pédagogique et la durée de la formation pour coller au mieux à la temporalité de présence des Gens du voyage : deux parcours possibles (long ou court), avec la possibilité d'y être à temps plein, ou partiel pour ceux qui ont une activité ou des impératifs personnels. »

ATE PASSERELLE :

UNE PRESTATION DEDIEE AU GENS DU VOYAGE

En partenariat avec l'AGV35, la Région Bretagne et le Conseil Départemental, PRISME Formation propose une action de formation destinée aux gens du voyage. L'action Passerelle a été construite en prenant en compte les spécificités du public : leur particularité culturelle, la mobilité liée au mode de vie. Les bénéficiaires de l'action sont exposés au risque d'exclusion sociale : très bas niveau de qualification, problématique de santé, illettrisme, représentations de la vie sédentaire. Le contenu de la formation oscille entre immersion en milieu professionnel et support pédagogique dans lequel les questions de la prévention santé, l'expression écrite et orale, l'appui aux démarches administratives sont abordées à travers leurs propres expériences.

Après six ans d'existence, au regard des questionnements apparus au fil des ans, les partenaires de l'ATE Passerelle sont convenus d'une césure d'un an. Cet arrêt n'est pas définitif mais il paraît nécessaire pour redéfinir collectivement les objectifs de cette action et le rôle de chacun.

SUITE DE PARCOURS APRÈS UNE PRESTATION D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (POP)

210 jeunes sont sortis
d'une POP au cours du
premier trimestre 2016.
Qui sont-ils ?
Quels projets ?
Et que sont-ils devenus ?

CARACTÉRISTIQUES
DES JEUNES SORTIS
DE POP

46%

ONT ENTRE
18 ET 21 ANS



52%

SONT DES HOMMES

48%

SONT RENNAIS DONT
38% EN QUARTIERS
PRIORITAIRES



QUELS SECTEURS VISÉS
EN SORTIE DE POP ?



COMMERCE - VENTE :

26%



SANTÉ :

14%



HÔTELLERIE RESTAURATION :

12%

210 JEUNES
SORTIS DE POP

61% ONT VALIDÉ
UN PROJET

39% N'ONT PAS
VALIDÉ UN PROJET

AU 31/12/16

EMPLOI	16 %
ALTERNANCE	13 %
FORMATION	16 %

EMPLOI	8 %
ALTERNANCE	5 %
FORMATION	4 %

COHÉRENCE
DE PARCOURS

32%

Cohérence de parcours :

Le projet validé lors
de la POP et le métier
exercé sont similaires

LE MODULE « CONSTRUCTION DE PROJET » : PLUS QU'UN PROJET, UNE MÉTHODE



DURÉE

4 SEMAINES

CONTENU DU MODULE EN 4 ÉTAPES

- 1 ◦ Diagnostic- inventaire des ressources personnelles
- 2 ◦ Exploration de secteurs professionnels et métiers possibles
- 3 ◦ Approfondissement : vérification de la fiabilité des pistes professionnelles, confrontation à la réalité, information sur les conditions d'accès....
- 4 ◦ Validation et élaboration du plan d'actions : comment poursuivre la démarche engagée....

Depuis plusieurs années, la Mission locale utilise un ensemble d'outils pour accompagner les jeunes dans la définition d'un projet professionnel : Pass'avenir, bilan individuel d'orientation, atelier recherche de stage... répondant chacun à un objectif précis. Afin d'apporter de la cohérence à cet ensemble, nous avons élaboré un module reprenant toutes ses étapes individuelles et/ou collectives.

Ce module, intitulé : « Construction du projet professionnel » a pour objectif de rendre les jeunes acteurs de leurs choix professionnels en s'appropriant la méthode adéquate. Il est proposé à des jeunes **en recherche d'orientation** mais également à **des jeunes en emploi d'avenir**, en fin de contrat et sans projet professionnel défini.

Seize conseillers de la Mission locale sont investis dans l'élaboration et l'animation de ce module. Nous bénéficions également du soutien professionnel d'un psychologue du travail d'APFA transition.

« C'est du sur-mesure pour le jeune, dans un petit collectif. »

ROMAIN LEFEVRE
CONSULTANT PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, AFPA TRANSITION

« Pour poursuivre le travail de construction, nous nous appuyons sur le travail d'exploration réalisé en amont avec la Mission locale. C'est une co-animation Mission locale/ Afpa transition. Initialement, j'interviens auprès des jeunes en Emploi d'Avenir.

Dans un premier temps, nous exploitons avec eux les résultats des différents tests : Pass'Avenir, PerformanSe... réalisés par les conseillers de la Mission locale. L'objectif est de creuser des pistes, formuler des hypothèses de projets... Nous les aidons à verbaliser ce qu'ils ont mis en œuvre, on les interroge sur leurs projets, leurs intentions. L'étape suivante consiste à explorer les solutions pour y arriver : comment confirmer un projet ? Evaluer les débouchés... identifier les formations existantes.

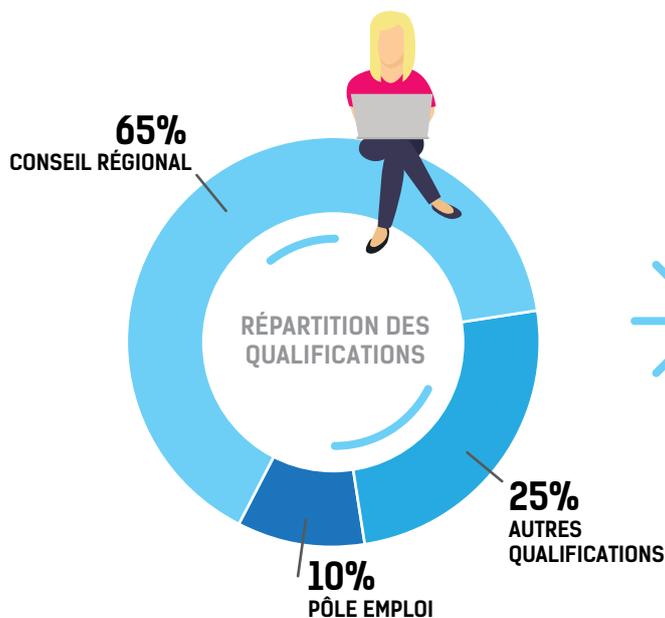
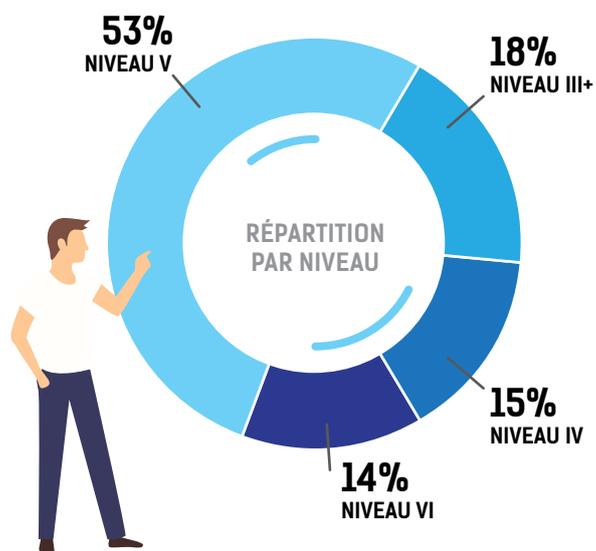
Puis, nous entrons dans la phase de prospection au cours de laquelle ils vont réaliser des enquêtes professionnelles. Nous élaborons ensuite un plan d'action, nous les accompagnons dans la recherche d'entreprises, nous les préparons par des simulations d'entretiens. À chaque étape, un bilan intermédiaire est réalisé. Nous revenons sur les actions mises en place et interrogeons le jeune sur son ressenti. C'est un travail en collectif, nous sommes vigilants au respect et à la bienveillance entre les participants, et ça fonctionne plutôt bien. L'ambiance est ludique mais sérieuse. Il y a une réelle dynamique qui s'installe entre les jeunes. À la fin du module, nous réalisons un entretien de bilan. Nous revenons sur les pistes explorées et celles à mettre en œuvre. »



L'ENTRÉE EN QUALIFICATION

■ SECTEURS VISÉS

	%
Santé - Social	21 %
Hotellerie - Restauration	20 %
Transport - Logistique	14 %
BTP	13 %
Support à l'entreprise	11 %
Commerce - Vente	9 %
Industrie	6 %
Agriculture - Pêche - Espaces verts	4 %
Art - Spectacle	2 %
Total Entrées en formation qualifiante	610



65% DES FORMATIONS QUALIFIANTES SONT FINANCÉES PAR LA RÉGION BRETAGNE

10% DES FORMATIONS SONT FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI

En juillet 2015, Pôle emploi et la Région Bretagne ont signé une convention sur le financement des formations à destination des demandeurs d'emploi. Pôle Emploi s'est investi sur les formations courtes, le Conseil Régional sur des formations longues.

Dans les autres qualifications, nous trouvons les formations non financées par la Région car hors périmètre, ou celles bénéficiant de financements spécifiques.

À noter la part significative des formations autofinancées.



LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

En septembre 2015, l'État a lancé l'appel à projet de la « Grande École du Numérique » afin de favoriser l'insertion des jeunes en décrochage scolaire dans une filière d'avenir. L'objectif est de former 10 000 personnes aux métiers du numérique sur 2 ans.

La GEN octroie un label « Fabrique de la Grande École du Numérique » qui vise à augmenter la visibilité des formations du numérique et peut également permettre l'accès à un financement. Par ailleurs, cette initiative entend répondre aux opportunités d'emploi dans le secteur du numérique, en contribuant à la diversification des publics concernés et en renouvelant les approches pédagogiques.

La Grande École du Numérique est destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier les NEET, ainsi que des personnes en reconversion.

Une nouvelle vague de labellisation est programmée au printemps 2017.

LES PUBLICS VISÉS EN PRIORITÉ PAR LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE :

- **50% de jeunes peu ou pas qualifiés**, ni en emploi, ni en formation (NEET)
- **30% de femmes** (le secteur du numérique est trop peu féminisé)
- **Une attention portée aux territoires fragiles** (Quartiers Politique de la Ville, Zones de Revitalisation Rurales)

JULIEN CLERMONT,
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL POUR LES PAYS
DE BROUÉLANDE ET RENNES
À LA RÉGION BRETAGNE



Trois projets labellisés GEN du bassin rennais ont obtenu le soutien de la Région Bretagne. Il s'agit de :

- Le DU USETIC (Rennes 2) vise à former, en alternance et sur six mois, des médiateurs.trices numériques à la personne
- La Code Académie (Face/Simplon), vise à former en 8 mois des développeurs.euses web junior
- FabLab School Mobilité (Rennes1) vise à former des intégrateurs.trices d'applications mobiles dans un contexte de laboratoire de fabrication numérique.

Depuis plusieurs années, nous avons créé un groupe de travail « numérique », piloté par la MEIF, dans lequel la Mission locale est présente pour permettre l'échange et la diffusion d'information entre les différents partenaires, notamment sur les formations labellisées GEN sur le territoire.

47 000 FORMATIONS POUR L'EMPLOI EN BRETAGNE

Déclinaison bretonne du plan national « 500 000 formations pour l'emploi », le plan 47 000 a atteint, fin 2016, les objectifs qu'il s'était fixé : **faire passer à 20% la proportion de demandeurs d'emploi en formation en 2016** (contre 11% en 2015) : Au total, **46 591 entrées en formation** ont été réalisées en 2016 en Bretagne (28 445 entrées sur l'offre de formation collective, 18 146 entrées sur les aides individuelles), soit 13 428 formations supplémentaires par rapport à 2015.

Dans le bassin d'emploi de Rennes, la mise en œuvre du plan s'est traduite par :

- Une augmentation de l'offre de formation : augmentation du nombre de places sur les formations existantes et ouverture de nouvelles formations tenant compte des besoins complémentaires en compétences exprimés par les représentants des secteurs d'activité et les territoires.
- Des actions de mobilisation des publics : organisation d'un forum de la formation le 22 juin 2016 à Rennes (environ 1 100 participants) et d'ateliers sur la formation dans le bassin rennais.
- Des actions de mobilisation des professionnels : notamment par des visites de centres de formation et de plateaux techniques afin de mieux connaître l'offre de formation et les métiers visés.

LE PLAN VISE À FORMER EN PRIORITÉ :

- les demandeurs d'emploi les moins qualifiés,
- les jeunes,
- les chômeurs de longue durée,
- les personnes reconnues travailleurs handicapés...

La formation doit les conduire ensuite à un emploi durable.

L'annonce de la poursuite du plan pour le 1^{er} semestre 2017 signifie le déploiement d'environ 6 700 places de formation supplémentaires. L'un des objectifs en 2017 est de mobiliser davantage les entreprises afin de bien faire le lien entre formation, emploi et économie bretonne.

JULIEN CLERMONT,
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL POUR LES PAYS DE BROUÉLANDE
ET RENNES À LA RÉGION BRETAGNE

« En 2016, la part des jeunes à entrer sur les actions de formation collective financées par la Région diminuent (45% en 2016, 55% en 2015). Cette donnée est toutefois à relativiser car si l'on s'intéresse au nombre de jeunes entrés en formation en 2016, il est supérieur à 2015 (1 339 jeunes en 2016 contre 1 267 en 2015). »
Les causes de cette baisse sont multiples : la regain de l'intérim, l'impact de la Garantie Jeunes, l'intérêt retrouvé pour l'alternance... Nous constatons parfois un manque d'appétence des jeunes pour la formation, ces derniers privilégiant l'emploi direct.

QUELLES RÉMUNÉRATIONS POUR LES STAGIAIRES



LE CHÈQUE FORMATION ?

Il s'agit d'une aide individuelle pour l'accès à une formation professionnelle diplômante. Le projet de formation doit être validé au préalable par un conseiller de la Mission locale. Les formations doivent se dérouler en Bretagne, sauf si la formation envisagée n'y existe pas. L'aide comprend la prise en charge des frais pédagogiques ainsi qu'un agrément de rémunération au titre du code du travail.



En 2016, 52 Chèques Formation accordés

■ BARÈME DE RÉMUNÉRATION

(Décret n°88-368 du 15 avril 1988 modifié par le décret n°2002-1551 du 23 décembre 2002)

CATÉGORIES		RÉMUNÉRATION (TEMPS PLEIN)
Demandeurs d'emploi ayant 6 mois (910 heures) d'activité salariée sur une période de 12 mois		652,02 €
Mères de famille ayant eu trois enfants au moins		652,02 €
Femmes veuves, divorcées, séparées depuis moins de trois ans		652,02 €
Parents isolés (personnes assumant seules la charge d'un enfant)		652,02 €
Travailleurs handicapés ne justifiant pas de 910 heures d'activité salariée sur une période de 12 mois		652,02 €
Travailleurs handicapés justifiant de 910 heures d'activité salariée sur une période de 12 mois	Plancher	644,17 €
	Plafond	1 932,52 €
Demandeurs d'emploi ne justifiant pas de 910 heures d'activité salariée	18 / 20 ans	310,39 €
	21 / 25 ans	339,35 €
	26 ans et plus	401,09 €
Demandeurs d'emploi de moins de 18 ans		130,34 €
Travailleurs non salariés justifiant de plus d'un an d'activité professionnelle dans les trois ans qui précèdent l'entrée en stage		708,59 €
DETENUS		
Intra muros	Taux horaire	342,05 €
Extra muros	Droit commun	



L'aide à la rémunération est mise en place en fonction du statut du demandeur d'emploi (DEFM).

- Si le jeune est indemnisé par Pôle Emploi, il ne peut y avoir de rémunération Région
 - Si la rémunération s'arrête en cours de formation, afin d'obtenir des droits jusqu'à la fin de sa formation (AFF), le métier (visé par la formation) doit figurer dans la liste des métiers en tension.
 - Sinon, une prise en charge par la Région sera possible en faisant la demande auprès du centre de formation
- Une aide à la restauration est également mobilisable (4€/jour)

À préciser : en cas d'absence à la formation, les rémunérations journalières sont retirées.

SUITE DE PARCOURS APRÈS UNE FORMATION QUALIFIANTE

384 jeunes sont sortis d'une formation qualifiante au cours du premier trimestre 2016. Qui sont-ils ? Quelles formations visées ? Que sont-ils devenus ?

CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES SORTIS DE FORMATION

55%

ONT 22 ANS OU PLUS



57%

SONT DES HOMMES

48%

SONT RENNAIS

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ VISÉS

	%
Agriculture et pêche, espaces verts	6 %
Art - Spectacle	4 %
Commerce, vente et grande distribution	14 %
Communication, média et multimédia	2 %
Construction, bâtiment et travaux publics	14 %
Hôtellerie - Restauration, tourisme	16 %
Industrie - Maintenance	8 %
Santé	3 %
Services à la personne et à la collectivité	17 %
Support à l'entreprise	9 %
Transport et logistique	7 %

QUELS SECTEURS RETROUVE T-ON PARMIS LES NIVEAUX III ?



SUPPORT À L'ENTREPRISE
(ASSISTANCE DIRECTION, COMPTABILITÉ, GESTION...)

30%



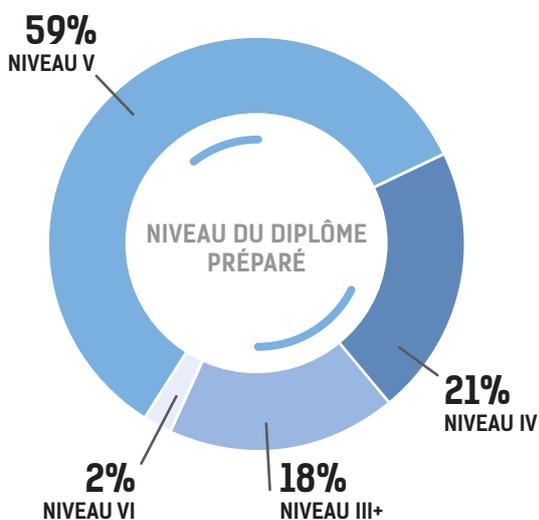
SERVICE À LA PERSONNE
(ACTION SOCIALE)

17%



COMMUNICATION
(IMAGE ET SON)

13%



La cohérence de parcours :
Le métier préparé et le métier exercé sont similaires

COHÉRENCE DE PARCOURS

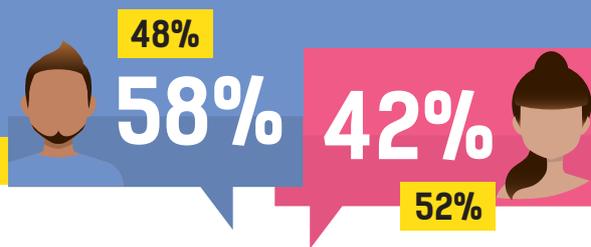
56%

SUITE DE PARCOURS

	AU 30/09	AU 31/12
Emploi	30 %	36 %
Alternance	10 %	8 %
Formation	6 %	6 %
Scolarité	1 %	1 %

LA GARANTIE JEUNES

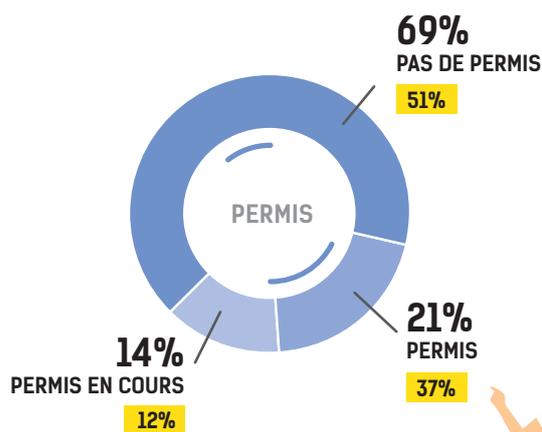
LÉGENDE : EN JAUNE > LE % DE LA MISSION LOCALE



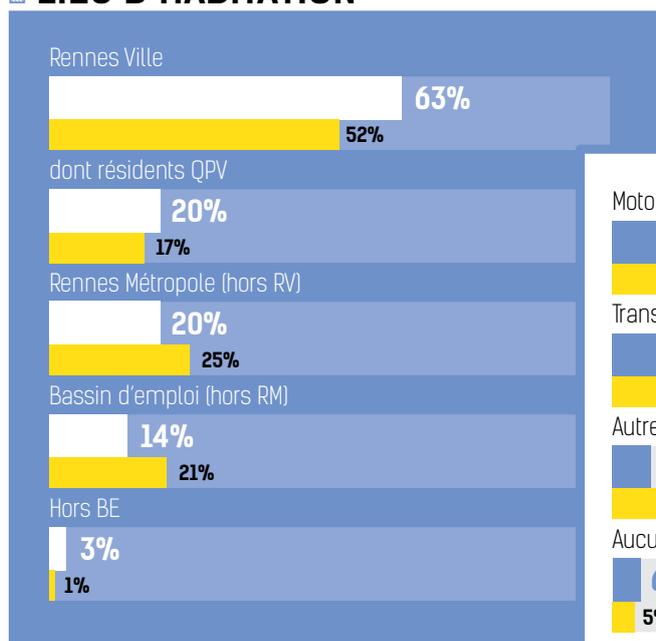
LA RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Les caractéristiques des jeunes qui accèdent à la Garantie Jeunes laissent entrevoir la complexité du travail à réaliser. Ils sont majoritairement :

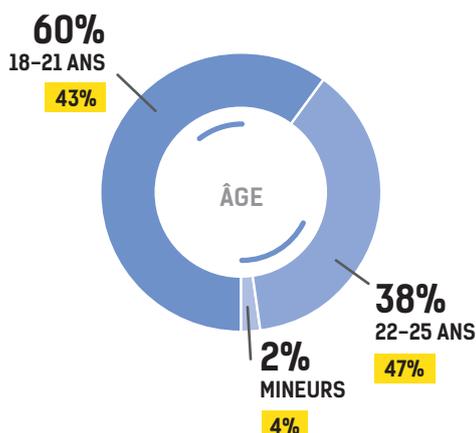
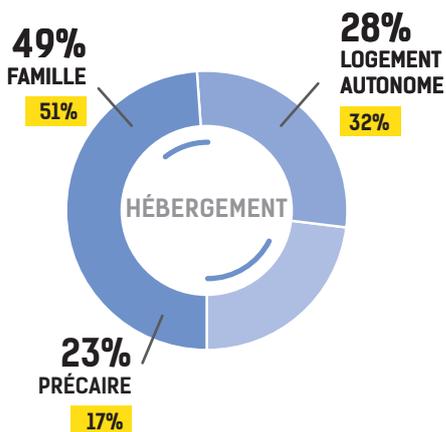
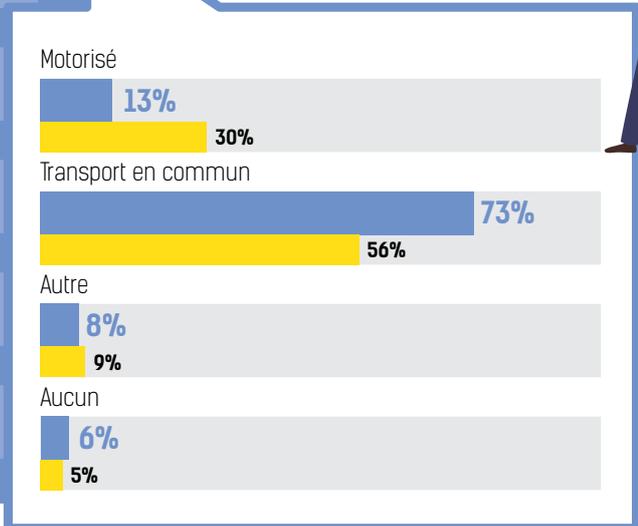
- plus jeunes
- d'un niveau de qualification moins élevé
- sans permis de conduire
- sans moyen de locomotion personnel
- souvent confrontés à une problématique logement



LIEU D'HABITATION



LOCOMOTION



TOUT ATOUT AU MANOIR DE TIZÉ : ESPRIT D'ÉQUIPE ET ACTIVITÉ MANUELLE

En participant à la création et à la pose de vitraux au Manoir de Tizé, les jeunes ont pu travailler sur le passage de la lumière pour créer les vitraux puis avec un vitraïste pour les réaliser. Enfin, ils ont travaillé avec un menuisier pour poser les vitraux sur le manoir. Ce projet, en plus de rencontrer des professionnels et de développer des compétences techniques, permet aux

jeunes de se mobiliser et devenir acteurs de la mise en place de ce projet : esprit d'équipe, cohésion de groupe, partage et expression libre permettent aux jeunes de se relancer sur un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle avec une équipe bienveillante et à l'écoute. Un vrai travail de partenariat.



BREIZH INSERTION SPORT : UNE ACTIVITÉ SPORTIVE EN COLLECTIF POUR FAIRE CONNAISSANCE

Proposer une activité sportive dès le début du temps de collectif va permettre aux jeunes de se connaître dans un cadre différent. Cela contribue à la mise en place d'une cohésion de groupe, et d'entraide. Cette séance permet également de révéler des personnalités et l'esprit de compétition. Un déjeuner permet de continuer les échanges entre l'ensemble des groupes. Pour certains, une activité sportive permet de (re)prendre conscience de leur corps et de tout le bienfait que cela peut procurer.



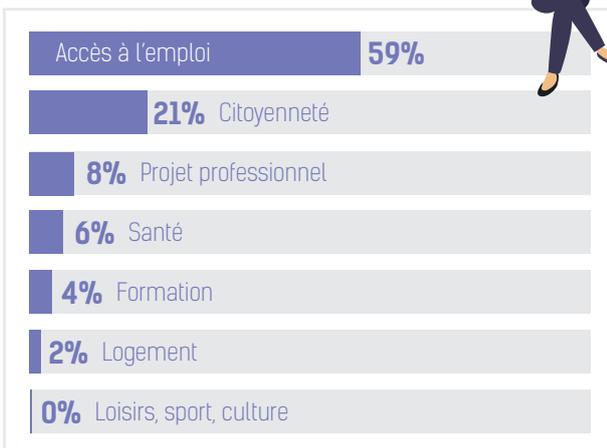
Selon vous ? Qui est concerné par l'illettrisme ?

CHARLOTTE VELLY,
COORDINATRICE DU SERVICE SAVOIRS SOLIDAIRES,
UDAF 35, INTERVIENT DANS LE CADRE DE LA GARANTIE
JEUNES À MONTFORT.

« La question paraît anodine, mais ce n'est pas le cas. L'objectif n'est pas de repérer des jeunes en situation d'illettrisme mais de sensibiliser un groupe de participants à la notion d'illettrisme. L'atelier s'intitule « l'employabilité, une question de compétences. »
En une demi-journée, je les amène à s'exprimer sur des mots qui parfois leur font peur. On dédramatise le monde du travail. On aborde l'employabilité dans sa dimension citoyenne, d'où l'illettrisme. Ils se questionnent et débattent sur des notions de compétences (techniques ?, transversales ? de base ?), d'attitude, de comportement... pour arriver à une prise de conscience de la nécessité de maîtriser la communication écrite. On est en plein cœur des représentations sociales. Je leur dis souvent qu'ils vont rencontrer dans leur vie professionnelle à des gens qui ont des difficultés avec la maîtrise de la langue. Qui ça peut être ? Un migrant, un analphabète, un illettré... un ami, un collègue... il s'agit de leur donner des clés pour devenir acteur, les responsabiliser, qu'ils aient une posture citoyenne face à cette situation. »

LA GARANTIE JEUNES

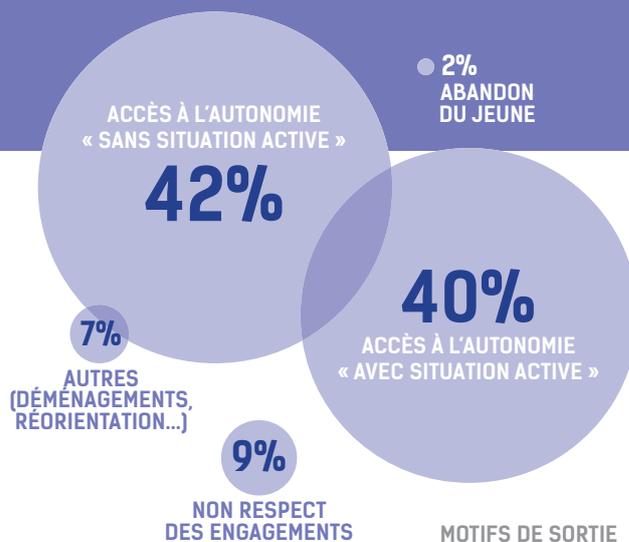
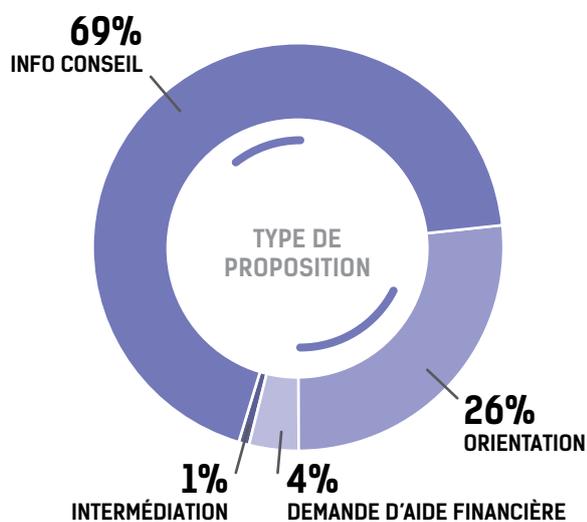
LES SERVICES PROPOSÉS



L'accès à l'emploi est la finalité de la Garantie Jeunes et, par conséquent, occupe en large partie le travail d'accompagnement (59% des actes saisis dans I-MILO). 41% des services proposés ne concernent donc pas directement l'emploi.

Il s'agit principalement de répondre aux problématiques liées à la citoyenneté (appui aux démarches administratives, mobilité), mais également à la santé et au logement, qu'il est nécessaire de traiter en amont de la mise à l'emploi.

LES ACTES PROFESSIONNELS



CATÉGORIE	TYPE SITUATION	NOMBRE DE SITUATION
	Contrat d'apprentissage	12
	Contrat de professionnalisation	30
ALTERNANCE		42
	CDI	86
	CDD	1 326
	Emploi aidé	52
	Autre contrat de travail	11
EMPLOI		1 475
	Mobilisation	126
	Préformation	24
	Qualification	66
FORMATION		216
	PMSMP	680
	Service civique	24
IMMERSION EN ENTREPRISE		704
	Retour en formation initiale	3
SCOLARITÉ		3

MISSION JEUNES :

LES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE SE MOBILISENT POUR LA GARANTIE JEUNES

En référence à l'accord-cadre national pour l'emploi et la qualification de jeunes signé entre Prismemploi, le Ministère de l'emploi et l'UNML, cette nouvelle collaboration vise à développer et/ou à renforcer le partenariat entre le réseau des agences d'Emploi et celui des Missions locales. L'objectif est de :

- Favoriser le rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi
- Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes en mobilisant l'offre de services de la Mission locale ainsi que la démarche « Mission jeunes » de la branche
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à leur accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, ...)
- Enrichir l'expérimentation en articulant la démarche « Mission jeunes » avec celle de la Garantie Jeunes

« Laisser sa chance, faire tomber des préjugés sur les jeunes »

FABIENNE LEPÉCULIER
RESPONSABLE D'AGENCE PROMAN

« Je collabore avec la Mission locale depuis plusieurs années. Au quotidien, ça se concrétise par des contacts réguliers. Lorsque je leur transmets des offres, les conseillers sont assez réactifs. On échange sur les profils attendus, ils m'adressent des candidats... La Mission locale connaît très bien nos besoins, on est sur des postes principalement dans la logistique, qui ne requièrent pas un niveau de qualification. Cela permet aux jeunes de décrocher une première expérience, éventuellement de se former si ça marche. L'idée de cette convention est de concrétiser notre partenariat par un document, de formaliser notre relation. C'est dans l'intérêt de tout le monde de travailler ensemble. »



« Ce qui me surprend, c'est leur difficulté à communiquer, à parler d'eux. »

GILDAS ORHAN
GÉRANT DU QUANTIC CAFÉ, PARRAIN GARANTIE JEUNES

Je suis parrain d'une promotion Garantie Jeunes pour la troisième fois. À la demande des conseillers, j'interviens auprès des jeunes sous forme d'atelier, en collectif, pour échanger avec eux sur la préparation à l'entretien d'embauche. On évoque la rédaction du CV, de la lettre de motivation. Je leur apporte mon regard et mes conseils sur la posture à avoir lors de cet exercice, qui nécessite un peu de pratique et d'expérience. Je leur donne des petites astuces sur ce qui peut faire la différence auprès d'un recruteur. Je dois les informer sur leurs droits et leurs devoirs en tant que futur salarié. On parle du contrat de travail, de son contenu. On est à la frontière du droit du travail. Je les mets également en garde sur les dérives et abus de quelques employeurs peu scrupuleux avec des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

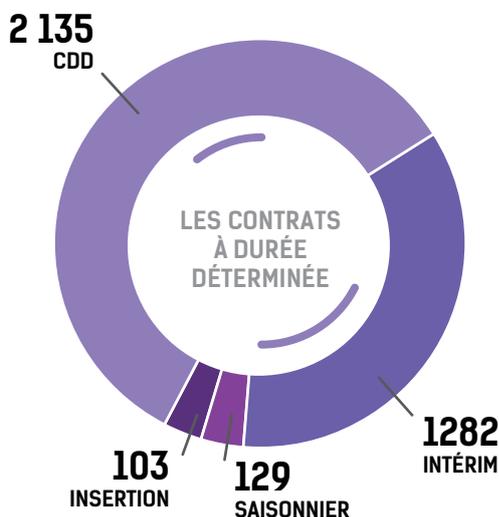
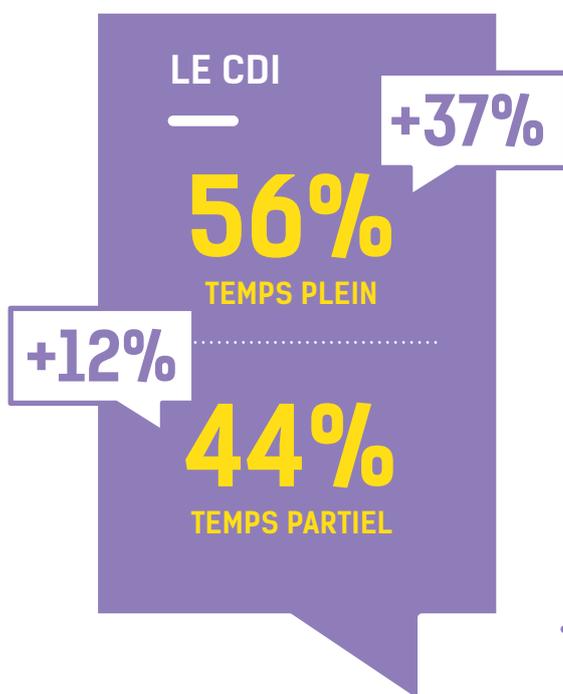
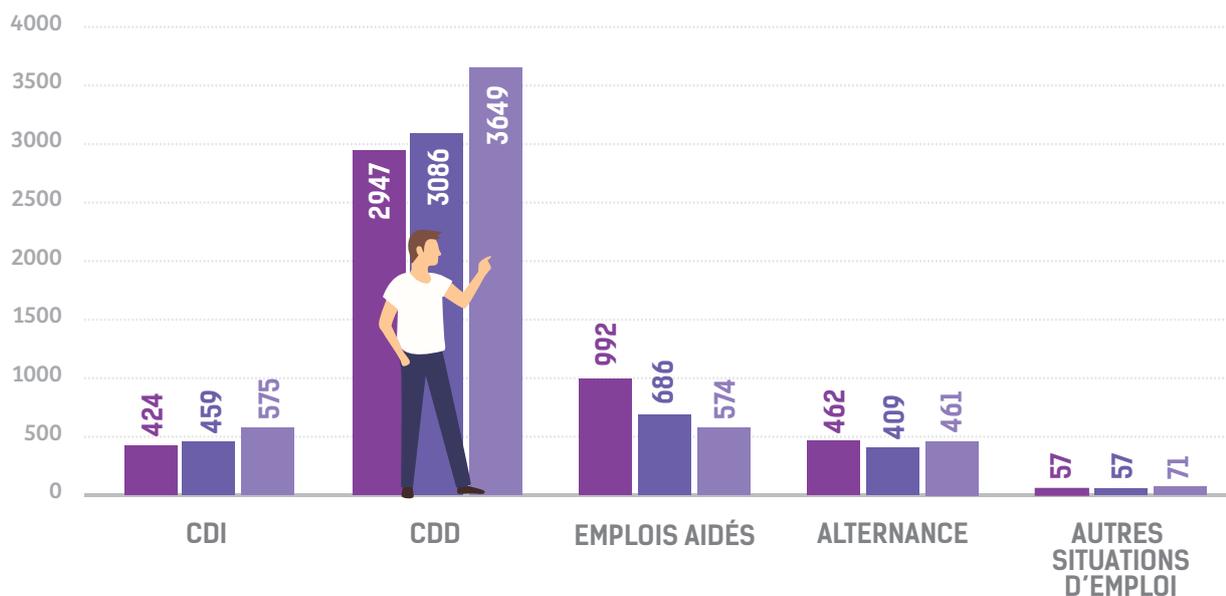
Je participe également à des simulations d'entretien. Les jeunes savent que je ne suis pas un recruteur mais on se met en situation réelle, de l'arrivée du candidat à son départ. Après l'entretien, on debriefe. L'intérêt est de valoriser leurs atouts, de pointer ce qui va bien, de parler de présentation, de posture. Je suis étonné par la diversité des jeunes présents dans la Garantie Jeunes : dans leur parcours scolaire, de vie, professionnel... ce qui me surprend, quel que soit le parcours, c'est leur difficulté à communiquer, à parler d'eux. Ils n'osent pas. Pourtant ce ne sont plus des ados, mais ils ont peur de s'exprimer, d'être jugés.



L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les 3 secteurs qui recrutent les plus : le commerce, le service à la personne, l'hôtellerie restauration

LES ENTRÉES EN EMPLOI



NOMBRE DE CONTRATS SIGNÉS : +13% EN 2016

- La hausse des CDI (+25%), principalement à temps plein, et des CDD (+18%), en grande partie liés à la reprise de l'intérim
- La baisse des emplois aidés s'explique en partie par une diminution du nombre d'Emplois d'avenir engagés.
- La hausse des contrats en alternance liée à la mise en œuvre du dispositif « Réussite apprentissage » en 2016.

LE DISPOSITIF RÉUSSITE APPRENTISSAGE :

UN APPUI RENFORCÉ VERS L'ALTERNANCE

En mars 2015, le Comité interministériel Égalité et Citoyenneté a annoncé la mise en place du parcours « Réussite apprentissage ». L'objectif est de permettre à 10 000 jeunes (dont 40% résidant en quartiers prioritaires) d'accéder à l'apprentissage. « Réussite apprentissage » vise à :

- Élargir le vivier des jeunes prêts à s'investir dans l'apprentissage,
- Préparer ces jeunes à intégrer des entreprises en contrat d'apprentissage,
- Accompagner les jeunes et les employeurs au démarrage du contrat pour faciliter l'accueil de l'apprenti et prévenir les ruptures anticipées de contrat.



L'accompagnement d'un bénéficiaire est d'une durée maximale de **douze mois** et comprend l'accompagnement en cours d'emploi.

En 2016 :

- **402** jeunes ont été reçus en entretien d'évaluation (Phase 1)
- **390** d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement vers l'apprentissage (Phase 2), dont **207** ont entamé une situation d'emploi (Phase 3)

UN ACCOMPAGNEMENT DÉCLINÉ EN 3 PHASES

• **Entretien d'évaluation de la situation du jeune.**

Il s'agit d'identifier les compétences et les connaissances du jeune, acquises à travers ses expériences (bénévolat, emploi, formation, loisirs, service civique, etc..) et transférables en situation d'emploi.

• **Accompagnement vers l'apprentissage.**

Le double objectif est d'acquérir les prérequis nécessaires à l'entrée en contrat et d'assurer la médiation avec les entreprises, les chambres consulaires et les CFA pour appuyer la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

• **Accompagnement en cours d'emploi.**

Nous cherchons à sécuriser les parcours en accompagnant le jeune salarié au début de son contrat, en mobilisant des aides matérielles si nécessaire, en assurant la médiation avec le CFA et l'employeur.

CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES

57%

D'HOMMES

55%

DE JEUNES RENNAIS
DONT 40% RÉSIDENT
EN QPV

55%

DE NIVEAU
INFÉRIEUR OU
ÉGAL AU BEP-CAP

COMBIEN SONT PASSÉS PAR L'ALTERNANCE AVANT L'ENTRÉE EN RÉUSSITE APPRENTISSAGE ?

Seulement 47 jeunes (parmi les 390 accompagnés) ont connu l'alternance avant leur entrée dans le dispositif.

QUELS SONT LES MÉTIERS VISÉS ?

- 40% dans le commerce (grande distribution, commerce alimentaire, commerce de prestation de confort...)
- 13% dans les services à la collectivité (nettoyage et propreté industrielle)
- 11% en support à l'entreprise (secrétariat et assistance)

ACCOMPAGNER LE PUBLIC DANS L'EMPLOI

- Permanence sur secteur
- Techniques Recherche Emploi
- Accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi
- Médiation
- Informations collectives
- Immersions en entreprises



CONSEILLER



RECRUTER

LE SERVICE EMPLOI

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT

Pôle Emploi, MEIF, PAE, CDAS, CCAS...

- Offres d'emploi
- Visites d'entreprises
- Café Conseils
- Forums



RENCONTRER



ÊTRE EN RELATION DIRECTE AVEC LES ENTREPRISES

- Conseils auprès des entreprises (recueil d'offres, développement du réseau, aides mobilisables pour le recrutements...)
- Conseils au recrutement (élaboration de fiches de postes, présélection de candidats, jobdating, Mercredis de l'alternance, suivi du nouveau salarié pendant la période d'essai...)

PROPOSER



→ L'action « Accès à l'emploi des jeunes » est cofinancée par le Fonds Social Européen



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

LES DISPOSITIFS

LA GARANTIE JEUNES

Intervention auprès des jeunes de La Garantie Jeunes pour présenter les contrats aidés, le marché caché, le détail des offres d'emploi

L'ALTERNANCE

Réussite apprentissage, les mercredis de l'alternance, partenariat avec les centres de formation

100 CHANCES / 100 EMPLOIS

Réseau d'entreprises mobilisé par Schneider Electric et ENEDIS en faveur des jeunes de la Mission locale

LE PARRAINAGE

Réseau de bénévoles, accompagnement de jeunes, ateliers...

LES CLAUSES SOCIALES

Positionnement de jeunes sur des offres « Clauses » sur les Grands Chantiers Publics

LE PLIE

Accompagnement renforcé de jeunes éloignés de l'emploi

L'ESPACE EMPLOI

Accueil en libre service, gestion d'offres, accompagnement TRE

L'ESPACE EMPLOI ORIENTATION DÉMÉNAGE

7, rue de La
Parcheminerie

Créé en 2010, au 35 rue de la Parcheminerie, l'Espace Emploi Orientation (EEO) avait pour vocation de mettre à disposition des jeunes un lieu et les moyens techniques, en libre accès, pour qu'ils réalisent leurs démarches de recherche d'emploi, de formation ou d'information sur les métiers et les débouchés.

Au fil des ans, l'offre de services s'est étoffée. En complément de l'accueil sans rendez-vous :

- des prestations collectives ont été planifiées (ateliers CV, recherche d'emploi sur le web, groupes de recherche d'emploi)
- des réponses individualisées mises en place (préparations à l'entretien de recrutement, tests d'orientation...).

Depuis deux ans, des bénévoles viennent apporter leurs conseils, proposer leur aide pour préparer un CV, un entretien, parler de leur métier.

La configuration des lieux n'était donc plus adaptée. L'enjeu de ce déménagement au 7, rue de la Parcheminerie est de pouvoir **articuler l'ensemble de ces activités tout en garantissant aux jeunes un accueil quotidien, avec ou sans rendez-vous, de qualité.** L'accueil est mutualisé avec celui de l'antenne du Centre, ce qui permet aux animateurs de l'Espace de se consacrer pleinement au conseil des jeunes qui sollicitent leur aide, principalement sur les outils numériques.

En 2016, l'EEO continue d'étendre son offre :

- Communication plus intensive sur les offres en Service civique,
- Partenariat avec les agences de travail temporaire,
- Organisation de temps forts (jobdating, rencontres employeurs...)

HUGO FOLLET
CONSEILLER À L'ESPACE
EMPLOI ET ORIENTATION

« En déplaçant l'EEO au 7, rue de la Parcheminerie, on s'est rapproché de l'équipe d'accompagnement, les deux lieux ne sont plus distincts, on gagne en cohérence et en visibilité. L'aménagement a été repensé pour garantir les meilleures conditions d'accueil possibles pour les jeunes. »

En 2016 :

- **922 jeunes ont utilisé l'Espace Emploi et Orientation**
- **75% des services proposés concernent l'accès à l'emploi : il s'agit principalement d'un appui conseil dans la recherche d'emploi ou de la mise en relation directe avec un employeur**

STARTPEOPLE : UN ÉVÉNEMENT SPORTIF POUR L'EMPLOI DES JEUNES

En 2016, l'agence pour l'emploi StartPeople a organisé, avec la collaboration de la Mission locale, une action originale et conviviale pour l'entreprise Schneider. L'objectif est de faciliter les rencontres et les échanges entre managers et demandeurs d'emploi, lors d'un tournoi de Handball.

Une dizaine de jeunes de la Mission locale y ont participé. À la suite de cet événement, l'ensemble des demandeurs d'emploi ont été inscrits à Startpeople et plusieurs missions leurs ont été proposées.

→ Un moment très convivial, apprécié par l'ensemble des participants.

« Le savoir-être est une première compétence »

NICOLAS FOURNIER,
RESPONSABLE D'AGENCE STARTPEOPLE

« J'ai rencontré une adhésion immédiate de la part de la Mission locale pour ce projet innovant. Cette action est une réussite ! Faire d'un terrain de sport le support pour un recrutement, uniquement à travers l'évaluation du savoir-être. On casse les codes, on sort du CV, il n'y a pas de stigmatisation. »

 startpeople

DES RÉFÉRENTS EMPLOI AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2016, notre Mission locale a installé la référence Entreprises au sein des quartiers prioritaires. Cette nouvelle organisation a pour objectif de faciliter la relation entre les conseillers en insertion professionnelle et le service emploi, de rendre plus visible notre offre de services auprès des partenaires du quartier. Cette nouvelle fonction est portée par un conseiller, déjà présent dans le quartier, une partie de son temps d'accueil étant exclusivement consacrée à l'emploi. Cet accompagnement spécifique s'adresse uniquement à des jeunes en recherche active d'emploi.

Le rôle du conseiller référent emploi :

- **L'interface emploi du CIP** : le conseiller « référent emploi » assure, pour les CIP, une veille sur les offres d'emploi : il recense, diffuse, aide au repérage et positionne des candidats.
- **L'accompagnement vers l'emploi de jeunes en recherche active et dont le projet est validé** : Pour mener cette mission, le Conseiller Emploi dispose d'un temps d'accueil dédié pendant lequel il reçoit les jeunes positionnés par les CIP. Il leur apporte ses conseils dans l'appropriation des techniques de recherche d'emploi, les positionne sur des offres d'emploi, et les relance pour assurer le suivi vers et dans l'emploi. C'est le cas notamment pour les jeunes sortis d'Emploi d'Avenir.
- **La réalisation des bilans de PMSMP** : le conseiller référent emploi réalise le bilan téléphonique ou physique des PMSMP à réaliser en fonction de la pertinence et de la durée.

100 CHANCES 100 EMPLOIS

Initiée en 2005, 100 Chances/100 Emplois vise un objectif économique mais également sociétal :

- Répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les quartiers défavorisés
- Promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé.
- S'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les services de l'État, les collectivités locales, les acteurs de l'emploi, le tissu associatif. L'ensemble est animé par une ou deux entreprises pilotes (Schneider Electric et Enedis).

Depuis 2014, 8 modules ont été initiés : 84 jeunes ont participé à l'action, 61 ont eu une proposition concrète. 58 ont débuté un emploi (dont 45 sur un contrat de plus de 6 mois), 2 ont débuté un service civique.

Ce dispositif doit ses résultats à l'investissement du réseau d'entreprises créé sur notre bassin d'emploi. C'est d'ailleurs sur ce point que ce dispositif est innovant. Pour la première fois, une entreprise, Schneider Electric, sollicite un acteur public de l'emploi pour l'insertion des jeunes.



84 PARTICIPANTS
DEPUIS 2014

55% D'HOMMES
46% DE JEUNES AVEC
UN NIVEAU BAC
21% DE JEUNES ISSUS DES QPV

LES EMPLOIS AIDÉS

574 contrats signés en 2016

TYPE DE CONTRATS AIDÉS

			Nombre
Contrat Unique d'Insertion	CDI	Secteur marchand	35
		Secteur non marchand	21
	CDD	Secteur marchand	2
		Secteur non marchand	138
			196
Emploi d'Avenir	CDI	Secteur marchand	17
		Secteur non marchand	16
	CDD	Secteur marchand	9
		Secteur non marchand	288
			330
Autres	CDD Association intermédiaire		47
	CDI en contrat de génération		1
			48
			574



Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) :

Il associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand.

L'emploi d'avenir :

C'est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.



LES CONTRATS AIDÉS EN 2016

89% DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

57% D'EMPLOIS D'AVENIR

LES MÉTIERS VISÉS

- Dans le secteur marchand : la restauration (37%), le commerce de bouche (9%)
- Dans le secteur non marchand : Animation d'activités de loisirs (16%), aide à la vie quotidienne (12%), secrétariat et assistance (12%), entretien d'espaces verts (11%)

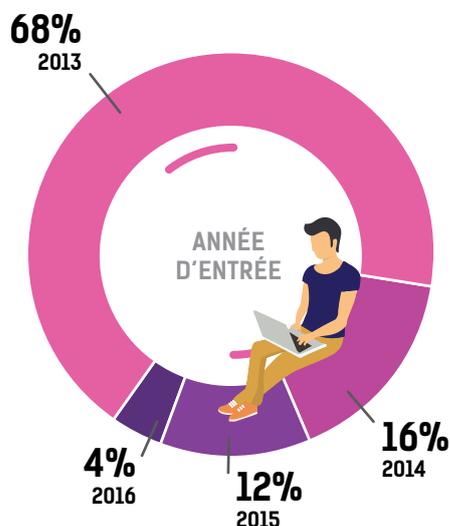
ZOOM SUR... LES SORTIES D'EMPLOIS D'AVENIR



En 2016, 306 jeunes sont sortis du dispositif Emploi d'avenir :

- Une large majorité (68%) ont bénéficié de 3 ans de contrat
- 45% sont sortis en emploi,
- Principalement en CDI (62%), et chez le même employeur (86%)

MOTIFS DE SORTIE



107

jeunes, sortis sans solution, sont actuellement accompagnés par la Mission Locale ou Pôle Emploi.

58

jeunes ont rompu leur contrat avant le terme. Les raisons sont diverses: reprise d'études, changement d'emploi, raisons personnelles...

LES EMPLOIS D'AVENIR AU CHU

61 embauches en emploi d'avenir :

- 84% Agents de service hospitalier,
- 80% de femmes,
- 34% résidents des Quartier prioritaires
- 89% d'un niveau inférieur ou égal au BEP-CAP

45 jeunes sortis :

- 22 en CDI
- 12 n'ont pas été renouvelés au terme du contrat
- 10 ont démissionné ou ont été licenciés.

16 jeunes sont en cours de contrats Emploi d'avenir



AZILIZ LUCAS
RESPONSABLE DU SERVICE
DU RECRUTEMENT, CHU DE RENNES



« Le partenariat avec la Mission locale a permis le recrutement d'une soixantaine de jeunes en emplois d'avenir, sur différents métiers : agents de service hospitalier qualifiés, agents de restauration, agents de blanchisserie, agents de sécurité... La Mission locale a réalisé une présélection rigoureuse et adaptée en amont des entretiens. Cela a permis de rencontrer des candidats répondant parfaitement aux attentes du CHU, de part la cohérence de leur parcours et de leur projet professionnel et qui peuvent intégrer sur le long terme le CHU.

Les premiers agents ont été recrutés en 2013, avec pour objectif de pérenniser les postes. La majorité est passée en CDI à l'issue des 3 ans, certains ayant par ailleurs réussi le concours d'aide-soignant. »

LA MOBILITÉ

■ RÉPARTITION DES AIDES À LA MOBILITÉ

	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé
CG 35 - Permis +	55	22 779 €
FAJ - Aide au permis	274	53 525 €
FAJ - Transport, assurances, réparations	157	12 858 €
Le Chèque Mobilité	225	51 209 €
Total général		140 371 €

ZOOM SUR LES AIDES LIÉES À LA MOBILITÉ

Le **FAJ Permis** est une aide mobilisable pour le règlement du code (200€) et/ou des leçons de conduite (450€). Pour en bénéficier, le jeune doit justifier de 6 mois d'accompagnement par la Mission locale et d'un projet professionnel qui exige le permis (métiers avec horaires atypiques, conduite d'engins, déplacements réguliers...).

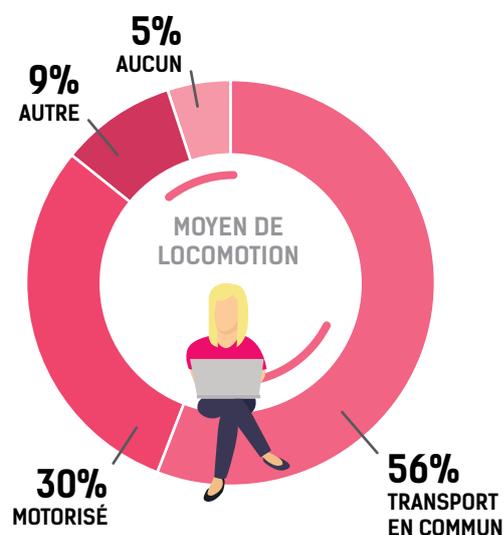
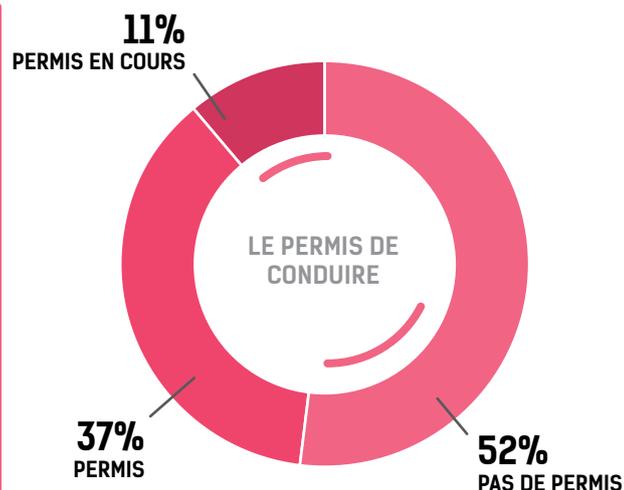
Cette aide est cumulable avec l'aide « Permis + » du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en veillant à respecter un plafond de 1 200€, toutes aides au permis confondues.

Le **FAJ transport** est sollicité pour le règlement de frais de mobilité (billets de train, taxis, essence...), d'assurances mais également de réparation de véhicule. Il est utilisé uniquement pour des déplacements intra bassin d'emploi, que le chèque mobilité ne couvre pas.

Le **chèque mobilité** peut être accordé :

- pour les déplacements intra bassin pour les jeunes qui suivent une formation du DRIP
- pour la prise en charge ou l'aide au déplacement vers un autre bassin d'emploi pour négocier un emploi, ou accéder à une formation.

Il peut servir à financer les charges liées au transport (commun ou personnel), les premiers frais de logement, le coût d'une double résidence pendant la formation...



LA CONDUITE SUPERVISÉE



Fatima est accompagnée dans le cadre de la Conduite supervisée depuis le 27 Janvier 2017. Elle a eu 8 leçons, elle a parcouru environ 320km. Elle pose ses questions à Claude Rihouet, son accompagnateur, bénévole à Agri Abcd.

J'ai parcouru des milliers de kilomètres depuis que j'ai mon permis, et je suis toujours effaré par les incivilités des gens en voiture, les fautes de conduite, les comportements inappropriés.

CLAUDE RIHOUE
ACCOMPAGNATEUR, BÉNÉVOLE À AGRICULTURE



Depuis combien d'année es-tu accompagnateur en Conduite Supervisée ?

Ça fait réellement 3 ans, mais je m'intéressais déjà à ce dispositif avant. C'est une copine qui m'en a parlé.

Pourquoi la Conduite Supervisée ?

Je me suis engagé pour deux raisons :

- j'ai parcouru des milliers de kilomètres depuis que j'ai mon permis, et je suis toujours effaré par les incivilités des gens en voiture, les fautes de conduite, les comportements inappropriés
- par engagement citoyen, pour apporter mon aide, mais je suis attaché au fait de connaître la personne à qui j'apporte quelque chose, qu'il y ait une interaction entre individus, avoir un contact humain.

J'ai fait de la Conduite accompagnée avec mes enfants, c'est d'ailleurs plus difficile de faire de la conduite avec quelqu'un de sa famille qu'avec une personne extérieure.

Vous êtes combien de personnes ?

Nous sommes 33 bénévoles, tous retraités, d'univers différents : des enseignants, des médecins, des agents administratifs, un général !...

Que faut-il pour être accompagnateur ?

D'abord le permis depuis plus de 5 ans ! Être membre de l'association Agri abcd. Et passer un stage qui est obligatoire au démarrage.

Combien de jeunes as-tu accompagné ?

11 jeunes.

En général, combien d'heures font-ils ?

C'est variable selon l'accompagné, mais je dirais en moyenne entre 40 et 50 heures.... C'est le profil du jeune qui détermine la suite. Par exemple, toi Fatima, tu es entrée dans la Conduite Supervisée après avoir échoué plusieurs fois à l'examen du permis. Nous avons analysé ensemble les points à améliorer. Il faut que tu aies ton permis la prochaine fois, au risque de devoir tout recommencer. Je vais donc te donner plusieurs leçons pour que tu sois dans les meilleures conditions et que tu augmentes tes chances d'obtenir le permis. Actuellement j'ai un jeune à 38 heures, il va passer son permis pour la première fois, je le considère prêt, je ne vais pas le faire attendre. Tu vois il n'y a pas de règle précise.

As-tu déjà connu des situations difficiles ou dangereuses ?

Oui c'est arrivé quelques fois, un trottoir pris trop vite, un freinage difficile sur des gravillons... on a fait un demi-tour. Ça va très vite, on n'a pas les commandes, il faut réagir vite !

Je pense que la conduite accompagnée ou supervisée devrait être un préalable obligatoire avant de passer le permis... 20h, c'est trop peu !

Participes-tu à d'autres dispositifs de la Mission locale ?

Non, Agri Abcd et la Mission locale ont passé un partenariat pour la Conduite supervisée. Les bénévoles d'Agri jouent le rôle d'accompagnateur, avec des voitures mis à disposition par la Mission locale. C'est dans ce cadre que j'interviens. Après, j'interviens en maison d'arrêt mais uniquement pour le compte de l'association Agri abcd.

LE CODE POUR TOUS

La Mission locale propose des séances de soutien au code de la route tous les mardis de 17h à 18h30 à destination des jeunes inscrits ou non en auto-école. Ces séances sont animées par une équipe de bénévoles d'AGIR ABCD préalablement formés par Prisme auto école.

→ Partenaires : CD 35 FAJ actions innovantes / Agir abcd / Prisme auto-école



ARMELLE BILLARD
KÉOLIS RENNES

« La plateforme touche un public que nous ne pouvons seuls contacter ou sensibiliser. Ce public en situation de fragilité sociale est en confiance et nous pouvons alors bien travailler avec lui : informer, rassurer, accompagner. »

LA PLATEFORME MOBILITÉ

CONDUITE SUPERVISÉE BRSA

La plateforme propose des séances de conduite supervisée gratuites aux bénéficiaires du RSA de Rennes ayant échoué à l'examen du permis de conduire ou ayant validé la fin de formation initiale dans leur auto-école. Ces séances sont encadrées par une équipe de 10 bénévoles accompagnateurs (préalablement formés par Prisme auto école), avec un véhicule mis à disposition par Rennes Métropole.

→ Partenaires : CCAS / Rennes Métropole / Prisme auto école



MOBILACTION

Il s'agit d'une action pédagogique de découverte et d'apprentissage des transports en commun à Rennes, sous forme de parcours itinérant. Elle permet à des groupes de demandeurs d'emploi d'appréhender en autonomie les différentes structures de transport à Rennes (Illenoo, TER, Kéolis, covoiturage...). Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes suivis par la Mission locale et les demandeurs d'emploi résidents des quartiers prioritaires ou en formation.

→ Partenaires : TER/Illenoo/Kéolis / Ehop covoiturage / Exploratoire

ATELIERS MOBILITÉ

La plateforme anime des modules mobilité à destination des groupes de demandeurs d'emploi. Ces ateliers se déroulent sur les lieux de formation pendant une demi-journée et ont pour objectif : la réalisation d'un diagnostic individuel des besoins mobilité, la compréhension des réseaux de transport sur carte, travail sur les freins psycho-sociaux, la présentation des dispositifs d'aide à la mobilité. Public cible : bénéficiaires du RSA / jeunes de la Mission locale

→ Partenaires : Mission locale Garantie jeunes/ CLPS / CCAS

 PAULINE PAOLI
CONSEILLÈRE GARANTIE JEUNES À MONTFORT

« Nombreux sont les jeunes qui nous sollicitent à la suite de l'atelier pour amorcer des choses (montage de dossier d'aide, inscription atelier...). Cet atelier est assez court (2h), participatif, on part de leurs besoins. C'est un format qui plait bien aux jeunes. »

LES PROJETS INITIÉS EN 2016

DISPOSITIF CLÉS POUR L'EMPLOI

En lien avec les partenaires du territoire, ce service vise à créer une antenne relais de l'offre locative du garage solidaire de Guichen centralisée à Rennes aux AIPR afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi Rennais non motorisés.

5 véhicules stockés aux AIPR (5 rue de la Sauvaie à Rennes) sont à disposition des jeunes de la Mission locale qui habitent dans Le Pays de Rennes et des BRSA de la Ville de Rennes et des couronnes rennaises au tarif de 5,80€ par jour et 500€ de caution.

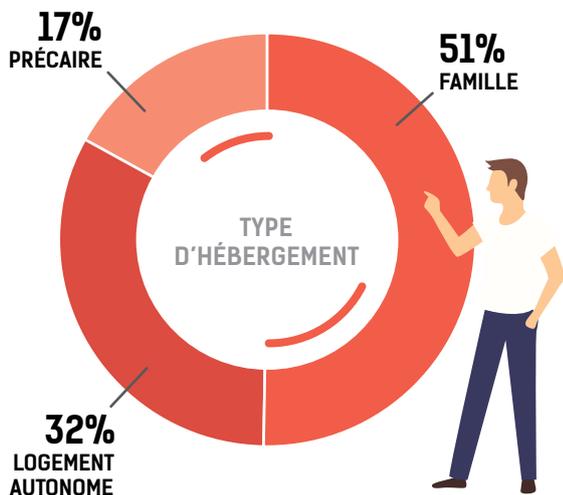
PARCOURS PERMIS GARANTIE JEUNES

En lien avec Prisme auto-école, la plateforme a initié la création d'un « parcours permis » pédagogique renforcé, doté d'une aide financière dédiée, ciblant les jeunes Garantie Jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage inscrits ou non en auto-école. Les jeunes bénéficient de séances de code gratuites à la Mission locale dans un premier temps pour évaluer leur assiduité et leur motivation, puis sont ensuite inscrits à Prisme auto-école. Parcours permis combine plusieurs dispositifs d'aide financière individuelle (FAJ, chèque mobilité de la Région) facilitant le financement de la formation au permis des jeunes dès leur inscription à Prisme.

 CORINNE BESNARD
PRISME AUTO-ÉCOLE

« Le permis de conduire est une des clés d'accès à l'emploi mais il n'est pas toujours facile d'y accéder. Prisme s'est donc engagé à accueillir 20 jeunes positionnés par la Mission locale afin d'apporter l'accompagnement nécessaire à la réussite des projets. »

L'HÉBERGEMENT



UN RÉSEAU DE PARTENAIRES DENSE AUTOUR DE LA QUESTION DU LOGEMENT

Plus de la moitié (57%) des orientations vers un partenaire logement relève d'un caractère d'urgence. Les partenaires sont multiples : il peut s'agir des Résidences Habitat Jeunes, de Hisséo, des Amitiés Sociales, de l'Organisme HLM...

ZOOM SUR HISSÉO, UN SERVICE DE RENNES MÉTROPOLE

L'HISSEO offre une solution de logement temporaire, à bas prix. À quelques pas de la gare SNCF, ce service propose 40 chambres accessibles uniquement aux personnes en formation (reconversion, alternance...), aux étudiants (examens, concours, écoles diverses) et aux personnes en mission professionnelle de courte durée.

QUELS SONT LES LOGEMENTS PRÉCAIRES ?

HEBERGÉS PAR DES AMIS : 42%
FOYER OU HÔTEL : 27%
AUTRE : 18%
SANS HÉBERGEMENT : 9%
HÉBERGEMENT NOMADE : 4%

Information et conseil sur le logement

87%

Orientation vers un partenaire logement

9%

Intermédiation Jeune-Bailleur

2%

Aides financières liées au logement

2%

LA MISSION LOCALE INFORME ET ACCOMPAGNE LES JEUNES POUR MOBILISER DES AIDES INDIRECTES AU LOGEMENT

Financées par l'Action Logement, le **Loca-Pass** se divise en :

- une avance (un prêt pour la caution)
- une garantie qui protège le propriétaire contre le risque des impayés de loyers.

La **garantie Visale** est une caution accordée au locataire par Action logement visant à prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale, en cas d'impayés. Les sommes sont avancées au bailleur par Action Logement, puis remboursées par le locataire.

Mobilijeunes est une aide au logement qui permet de prendre en charge une partie du loyer d'un jeune en formation en alternance.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA JEUNESSE

24 000 logements supplémentaires à l'horizon 2020

HONORÉ PUIL
VICE-PRÉSIDENT DE RENNES MÉTROPOLE DÉLÉGUÉ À L'HABITAT,
AU LOGEMENT ET AUX GENS DU VOYAGE

En 2005, nous avons connu une véritable problématique de logement dans la Métropole : des loyers en hausse, et des publics jeunes en grande difficulté pour se loger. D'où le « choc de l'offre », proposé par Edmond Hervé. Nous avons énormément construit, à Rennes et dans la Métropole.

Nous nous sommes appuyés sur des cabinets d'études et de prospectives, nous avons consulté des sociologues, ce qui nous permis de tirer quelques enseignements : l'offre s'est améliorée. On répond mieux à la demande de logement social, les délais sont réduits. Mais Rennes Métropole va continuer à accueillir, à se densifier.

Rennes Métropole est désormais reconnue comme très efficace pour sa politique du logement car l'ensemble des communes et des acteurs adhèrent à ce projet collectif. On présente souvent le logement social comme une contrainte or, dans notre Métropole, tous les acteurs s'engagent. Aujourd'hui, le logement est l'un des plus importants budgets de la Métropole (22 millions d'euros).

Dans le cadre du PLH, nous réalisons une projection quantitative, mais également qualitative en nous interrogeant sur les problématiques logement de certains publics, en particulier les jeunes. Ce n'est pas une population homogène : il y a des étudiants, des actifs, occupés ou pas... des jeunes en errance, des jeunes parents isolés. Cette population évolue dans son mode de logement et dans ses attentes.

LA QUESTION EST COMMENT ADAPTER L'OFFRE DE SERVICE POUR APPORTER DES RÉPONSES À TOUTES CES POPULATIONS ? POUR CELA, NOUS SOMMES FIXÉS 3 OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance et les besoins en logement des moins de 30 ans
- Conforter l'attractivité de notre métropole par une offre suffisante et adaptée
- Apporter une réponse concernant l'accès ou le maintien des publics en difficulté

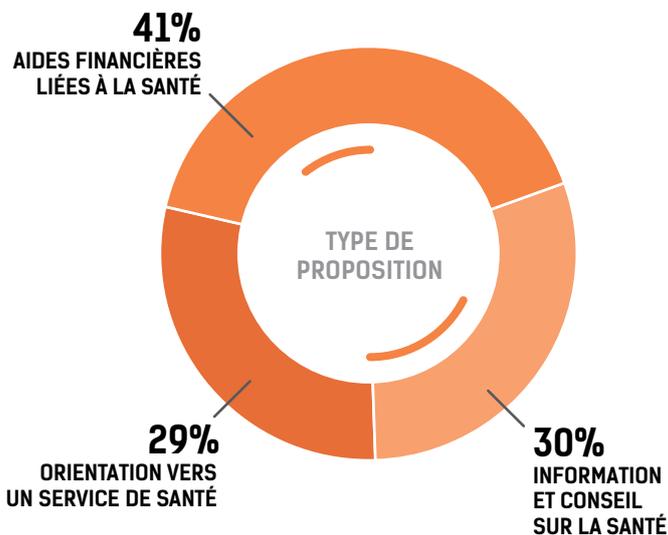
Nous avons donc défini un ensemble de propositions :

- **Elaborer un schéma stratégique** de logement des jeunes pour développer une offre spécifique pour celles et ceux qui connaissent des difficultés et veiller à l'accessibilité économique des logements.
- **Poursuivre le travail de requalification de l'habitat social**, en proposant de nouvelles résidences habitat jeunes, comme celle de Baud-Chardonnet par exemple, qui tiennent compte des nouveaux besoins exprimés par les jeunes : des logements un peu plus grands, avec les exigences d'accessibilité au plus grand nombre et répondant aux attentes de connectivité.
- **Maintenir un niveau de production de petits logements** pour éviter une tension sur le marché immobilier. Les petits logements correspondent aux capacités financières des jeunes lors des premiers accès au logement autonome. Nous devons donc continuer à les construire.
- **Organiser une filière de colocation dans le parc social**, sans ignorer bien sûr les problématiques que cela peut poser, notamment sur les délais d'attente.
- **Construire une offre de logements susceptible d'accueillir les jeunes rencontrant d'importantes difficultés** : jeunes en errance, problèmes de santé, parents isolés, migrants... Il s'agit d'accélérer le délai de réponse, et d'améliorer les moyens en hébergement et en accompagnement de ce public.
- **Améliorer les conditions d'accès à l'information** par la création d'une plate-forme numérique.



C'est un projet ambitieux qui s'inscrit dans la continuité. Il va mobiliser les communes, la Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental et les associations comme la Mission locale.

LA SANTÉ



INFORMATION ET CONSEIL SUR LA SANTÉ...

Il peut s'agir de prévention santé, ou d'informations sur les droits et aides mobilisables dans le domaine de la santé.

L'ORIENTATION VERS UN SERVICE SANTÉ ?

Parmi les nombreux partenaires santé de la Mission locale, nous trouvons des médecins, les différents centres hospitaliers (CHU, CHGR...) mais également la CPAM, le centre de bilan de santé, le planning familial, la MDPH.

LA COUVERTURE SOCIALE ?



90%

DES JEUNES BÉNÉFICIENT D'UNE COUVERTURE PAR LE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



FIPJ (Chèque Santé) - Autres

13%

FIPJ (Chèque Santé) - Consultation

56%

FIPJ (Chèque Santé) - Logement

17%

FIPJ (Chèque Santé) - Mutuelle (SMATIS)

6%

FIPJ (Chèque Santé) - Pharmacie

8%

ZOOM SUR LES AIDES FINANCIÈRES LIÉES À LA SANTÉ

Le FAJ santé est sollicité en complément de ressources, par exemple pour les jeunes rencontrant des problèmes psychologiques ou en attente d'une reconnaissance MDPH. Seulement 7 jeunes en ont bénéficié en 2016, pour un montant total de 618€.

Le chèque santé permet de couvrir les frais de consultation ou ceux liés aux soins (pharmacie, laboratoire...).

En 2016, 85 jeunes ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 5 291€, principalement liée au règlement de frais de consultation.

LE SECTEUR « ENVIRONNEMENT SOCIAL » DÉVELOPPE SON OFFRE DE SERVICE

Amorcée en 2013, la réorganisation du secteur « Environnement social » vise à apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins des jeunes. Avec le concours financier de l'Agence Régionale de la Santé, deux conseillères, l'une spécialisée dans les domaines du logement et de la gestion du budget (cf pages 38-39), l'autre sur les questions liées à la santé, accompagnent les jeunes et apportent leur expertise aux conseillers.

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX QUESTIONS DE SANTÉ

LIBÉRER LA PAROLE DES JEUNES À TRAVERS LE COLLECTIF

1. La promotion de la santé : faire prendre conscience aux jeunes des bienfaits d'une attention accrue portée à leur état de santé :

- Entendre les représentations des jeunes, les informer de leurs droits, des services de soins et des soignants
- Appuyer la parole et l'expérience des participants pour promouvoir les moyens de prendre soin de soi
- Orienter vers l'examen de santé proposé par la CPAM

2. La prévention des conduites à risque : amener les jeunes à s'exprimer et s'interroger sur les conséquences engendrées par des comportements à risque :

- Echanger sur les pratiques à risque, sur le mal être, sur les violences
- Sensibiliser sur les risques liés à la prostitution
- Valoriser le lien entre santé et capacité à se former, à travailler, à s'adapter aux changements

DES ENTRETIENS INDIVIDUELS APPROFONDIS

La psychologue et la conseillère santé reçoivent des jeunes orientés par les conseillers pour les aider à reconnaître leurs difficultés et à entreprendre les démarches parfois nécessaires : il peut s'agir d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé, améliorer leur observance de traitements médicaux, les orienter vers une psychothérapie...

En 2016, le service « Environnement Social » promeut de nouvelles formes d'accompagnement, notamment via des ateliers de sophrologie et d'art thérapie. Les résultats encourageants nous incitent à reconduire ces actions en 2017.

UN APPUI CONSEIL AUPRÈS DES COLLÈGUES

GÉRER UNE RESSOURCE DOCUMENTAIRE, DIFFUSER DES INFORMATIONS PRATIQUES...

- Fiches documentaires sur les services de nos partenaires
- Diffusion régulière, via le service documentation, d'informations sur des dispositifs visant les jeunes : « bien dans son corps, bien dans sa tête » (par le CCAS de Rennes), information sur le mois sans tabac, sur la PUMA, sur les actions de prévention menées dans différents territoires...

ANIMER DES SÉANCES D'ANALYSE DE SITUATION, ÉCHANGER AU QUOTIDIEN AVEC LES CONSEILLERS

- Séances d'analyse de situation avec l'Équipe Mobile, Psychiatrie Précarité
- Échanges sur des situations complexes
Deux temps forts, relayés par la presse locale, ont été réalisés pour sensibiliser aux risques prostitutionnels : l'un auprès des professionnels de la Mission locale et des partenaires, un autre auprès des jeunes.

Une écoute et un soutien psy au sein de notre Mission locale

Depuis 2015, une psychologue est présente pour recevoir et écouter les jeunes. Son travail vient en appui de celui proposé par les conseillers. Sa mission consiste à proposer des entretiens d'écoute et d'orientation dans un cadre de confiance. Par des questions simples, elle invite les jeunes à réfléchir à des situations vécues qui peuvent constituer des freins dans leur insertion professionnelle. Le cas échéant, elle les encourage à engager une démarche avec l'un de ces confrères.

BUDGET

Certains jeunes connaissent des difficultés financières pouvant aller jusqu'au surendettement. L'accompagnement consiste à évaluer ces difficultés, faire de la médiation avec les créanciers, de mobiliser des aides financières ou le microcrédit, monter un dossier de surendettement. La démarche doit également permettre aux jeunes d'apprendre à gérer leur budget. Cela se fait à travers des entretiens individuels ou au cours d'ateliers collectifs.



LE PERMIS
À 1 €

CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

LE MICRO-CRÉDIT

« Le diagnostic posé en amont est fondamental pour nous »

DIDIER GILLET
DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION PARCOURS
CONFIANCE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

« Le microcrédit est une offre intéressante pour les jeunes qui n'ont pas le soutien financier de leur entourage, pour le permis par exemple. Sandrine Le Goff maîtrise parfaitement l'offre Microcrédit. Sa formation de CESF est intéressante pour nous. Elle a l'habitude de travailler sur la question. On le constate dans le diagnostic posé, il est précis et détaillé. L'autre apport c'est l'accompagnement. Une fois le dossier déposé, elle accompagne le jeune dans la gestion de son budget, elle veille au remboursement des échéances. La principale difficulté chez les jeunes que nous suivons réside dans leur manque de capacité à gérer leur budget. Ils ne savent pas comment faire, font de mauvais choix de dépenses... souvent lié à un manque de maturité. »



LES AIDES
FINANCIÈRES :
FAJ, FSL,
ASSOCIATIONS
CARITATIVES...



LOGEMENT

L'accompagnement vise à informer les jeunes et à les aider dans la mobilisation des différents dispositifs.

Les jeunes sont régulièrement confrontés à la recherche de logement. Pour mener cette recherche à bien, ils doivent connaître les différentes solutions de logement possibles, le budget qui y est lié ainsi que les différents dispositifs d'aides auxquels ils peuvent avoir recours.

LES DOSSIERS DE SURENDETTEMENT (BANQUE DE FRANCE)

ACCÈS AUX DROITS

La conseillère est le relai d'informations auprès des jeunes mais aussi des conseillers pour les questions liées à l'accès aux droits. En 2016, des ateliers thématiques ont été proposés aux conseillers. Quant aux jeunes, l'information leur est diffusée lors des entretiens d'accompagnement.

LES DISPOSITIFS ACTION LOGEMENT (VISALE, LOCAPASS...)

EMILIE BAYSSAC
CONSEILLÈRE MOBILITÉ-COACHING LOGEMENT
DEPUIS 10 ANS AU SEIN D'ACTION LOGEMENT

Comment se matérialise votre partenariat avec la Mission locale ?

La mission principale d'Action Logement est de favoriser le lien emploi-logement afin que le logement ne soit pas un frein dans l'accès à l'emploi. Tout particulièrement, Action Logement propose aux jeunes des aides pour faciliter leur mobilité professionnelle et un meilleur accès au logement. Nous sommes donc tout naturellement un partenaire de la Mission locale ; ses conseillers diffusent notre information et oriente les jeunes vers nos services.



Quel profil de jeunes rencontrez-vous ?

Nous rencontrons différents profils de jeunes : encore étudiants, en recherche d'emploi, en apprentissage, en intérim, en CDD, qui viennent d'obtenir leur 1^{er} emploi (CDI avec période d'essai). Ils peuvent également être en couple, célibataires, de nationalité française ou étrangère...

Mais ils ont en commun un statut précaire et un besoin d'accompagnement dans leur recherche de logement.

Quels outils mobilisez-vous ?

Les produits et services Action Logement :

- Avance pour le dépôt de garantie (aide LOCA-PASS®)
- Garantie du paiement des loyers (garantie LOCA-PASS® ou VISALE® selon le parc)
- Subvention jusqu'à 100€ pour payer son loyer (aide MOBILI-JEUNE®)
- L'offre de logement (logement social, logement temporaire, etc.)

LES RESSOURCES DES JEUNES

LES TYPES DE RESSOURCES

		%
Revenus issus du travail	Salaires	14%
	Allocations Retour à l'Emploi	10%
		24%
Revenus issus de la solidarité	Allocations Adulte Handicapé	1%
	Revenu de Solidarité Active	5%
	Pension alimentaire	1%
	Autres allocations*	1%
Revenus issus de la solidarité		8%
Aucun		66%
Autres revenus		2%
Total général		100%

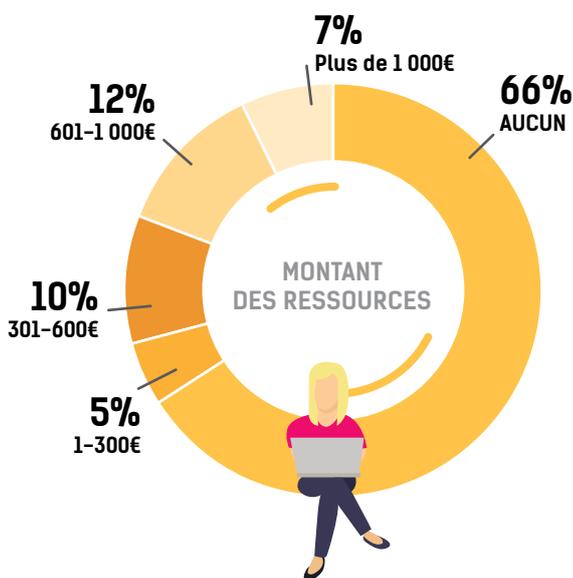


* Les autres allocations :

Il s'agit du RSA mais également les allocations telles que le CIVIS, l'allocation formation, l'allocation jeune majeur.

Le revenu issu du travail :

Contrairement à 2013, la majorité des revenus issus du travail dépendent des salaires.



CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET SÉCURISÉ (CARS 35)

Depuis 2013, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a confié la mise en œuvre de ce dispositif aux Missions locales. Il s'adresse aux bénéficiaires du RSA de moins de vingt-six ans.

L'objectif est d'accompagner de façon renforcée ces jeunes vers la qualification ou l'emploi durable sur une période de six mois renouvelable une fois. Les rencontres régulières et rapprochées (un rendez-vous minimum tous les 15 jours) doivent permettre de lever plus facilement les freins rencontrés dans leurs démarches d'insertion et de maintenir une dynamique positive.

124 JEUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS DANS LE CARS 35 EN 2016

85% DE FEMMES

65% DE RENNAIS

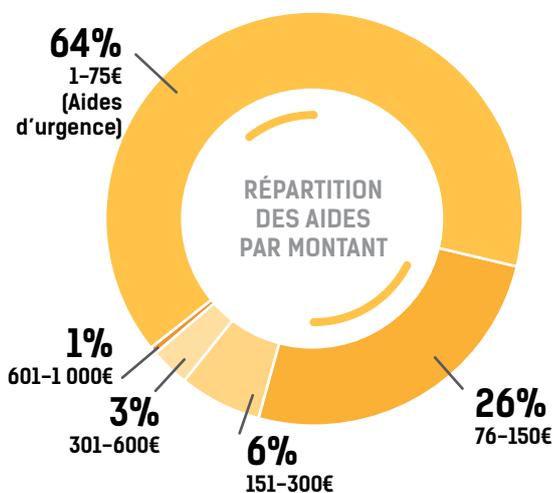
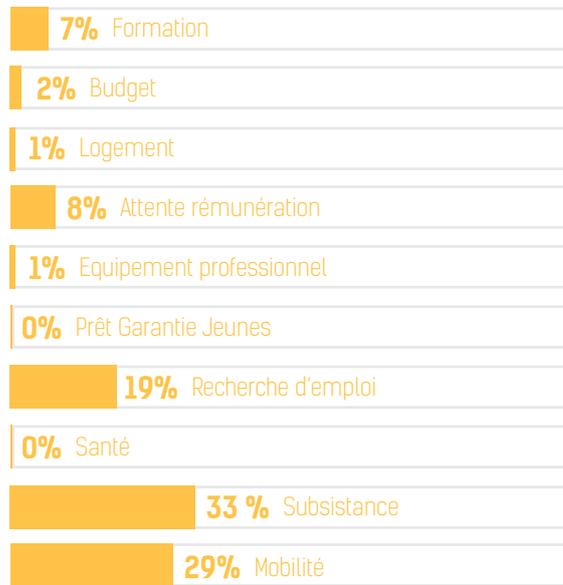
33% DE SORTIES EN EMPLOI OU FORMATION

LES AIDES ATTRIBUÉES

FONDS GÉRÉS POUR LE COMPTE DE :	TYPES D'AIDES	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANT EN €
Etat	Allocations GJ	1 068	2 396 926 €
	Allocations CIVS	1 403	119 655 €
Conseil Régional de Bretagne	Chèque Mobilité	225	51 209 €
	FIPJ (aides directes)	85	5 291 €
	Chèque Formation	54	159 455 €
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	3 295	312 776 €
TOTAL			3 045 312 €



ZOOM SUR LES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL





**SECTEUR
NORD**

PAGE 45

**SECTEUR
BROCÉLIANDE**

PAGE 46

**RENNES
VILLE**

PAGE 44

**SECTEUR
SUD**

PAGE 47

ÉVOLUTION PAR SECTEUR

	JEUNES ACCOMPAGNÉS			JEUNES EN 1ER ACCUEIL		
	2016	Rappel 2015	Evolution 2015/2016	2016	Rappel 2015	Evolution 2015/2016
Rennes Ville	4583	4921	-7%	1705	1849	-8%
Rennes	4583	4921	-7%	1705	1849	-8%
Secteur Brocéliande	595	646	-8%	258	304	-15%
CC de Brocéliande	142	148	-4%	59	58	2%
CC de Montfort sur Meu	290	276	5%	114	121	-6%
CC du Pays de Montauban de Bretagne - St Méen le Grand	163	222	-27%	85	125	-32%
Secteur Nord	1911	2103	-9%	873	977	-11%
CC du pays d'Aubigné	104	131	-21%	42	57	-26%
CC du Pays de Châteaugiron	198	199	-1%	99	102	-3%
CC du Pays de Liffré	111	144	-23%	51	68	-25%
CC du Val d'Ille	99	126	-21%	56	61	-8%
Commune de Cesson-Sévigné	95	125	-24%	40	56	-29%
Commune de St Grégoire	64	67	-4%	32	31	3%
Commune de St Sulpice la forêt	3	6	-50%	0	4	-100%
Secteur Acigné - Brécé - Thorigné	153	155	-1%	65	75	-13%
Secteur Bécherel	51	62	-18%	27	35	-23%
Secteur Betton	106	118	-10%	44	50	-12%
Secteur de Mordelles	275	272	1%	124	130	-5%
Secteur de Syrenor	428	443	-3%	196	188	4%
Secteur de Vern	224	255	-12%	97	120	-19%
Secteur Sud	1436	1492	-4%	622	709	-12%
CC de Moyenne Vilaine et Semnon	264	253	4%	122	105	16%
Commune de St Jacques de la Lande	281	277	1%	115	129	-11%
Secteur de Bruz	488	552	-12%	210	271	-23%
CC des Vallons de Haute Bretagne	403	410	-2%	175	204	-14%
Hors BE	90	68	32%	44	29	52%
Hors BE	90	68	32%	44	29	52%
Total général	8615	9230	-7%	3502	3868	-9%

L'ACTIVITÉ EN 2016 : BILANS DE SECTEUR

RENNES VILLE

MAUREPAS

LE VILLAGE VERTICAL : AGIR AU QUOTIDIEN AUPRÈS LES HABITANTS DU 10 ALLÉE DE BRNO

Initié en décembre 2016, le village vertical a pour objectif de redonner du pouvoir d'agir au Citoyen et lutter contre les formes de résignation, de mettre en place un collectif d'habitants pour favoriser l'appropriation du territoire de vie. Partant d'un constat partagé par les professionnels et habitants du quartier, d'une tendance à l'isolement (41 % de personnes seules), de situations de tensions, conflits et rejet de



CATHERINE BEAUDE
TRAVAILLEUSE SOCIAL,
RÉFÉRENTE DU DISPOSITIF VILLAGE VERTICAL

« Notre ambition est de simplifier la vie des habitants, d'identifier ce qui fait obstacle dans les parcours d'insertion et qui pourrait être revisité (dimension individuelle et collective). Il s'agit de construire des passerelles vers et avec les interlocuteurs. Nous souhaitons expérimenter, au sein de la tour, des réponses sur la dimension du "Vivre Ensemble" pour y développer des Solidarités, de la fraternité. »

L'autre liées au bruit, aux différences de mode de vie et à l'affaiblissement des liens de sociabilité de voisinage un réseau d'acteurs, dont l'antenne de Maurepas, s'est mobilisé pour mettre en œuvre et animer un projet innovant au sein du quartier : au 10 allée Brno.

VILLEJEAN

LES ASSOCIATIONS DE VILLEJEAN SE MOBILISENT POUR L'ACCÈS AUX DROITS

Depuis plusieurs mois, un Projet Jeunesse de Territoire (PJT), à l'initiative des structures présentes dans le quartier (Maison de Quartier, Maison Verte, Le Relais, Cercle Paul Bert...), a pour objet de répertorier les acteurs et actions qui interviennent auprès des jeunes afin d'identifier collectivement les besoins du public. Dans ce cadre, la Mission locale co-anime avec la Direction de Quartier un groupe de travail sur la question de l'accès aux droits et de l'insertion des jeunes.

LES PREMIERS CONSTATS QUI EN RESSORTENT SONT LES SUIVANTS :

- Attractivité de l'économie parallèle pour les jeunes (revenus attractifs, acquisition d'un statut et d'une reconnaissance au sein d'un groupe, peu de prise en compte des risques encourus).
- Difficulté de mobilisation des jeunes malgré les propositions, les actions mises en œuvre...
- Une temporalité différente selon que l'on est une institution, un jeune, un professionnel.

QUELLES SOLUTIONS :

De ces constats, la Mission locale et ses partenaires se sont réinterrogés sur leurs postures, les actions et services à destination des jeunes. Ce temps d'échange a mis en lumière la nécessité de renforcer l'interconnaissance entre les partenaires, et de concevoir des parcours qui donnent du sens à l'articulation des suivis par les différents acteurs. Un temps fort sur l'accès aux droits pour les jeunes du quartier va d'ailleurs être organisé au premier semestre 2017.

SECTEUR NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LIFFRÉ, ST AUBIN DU CORMIER ET DU VAL D'ILLE

UNE ACTION DÉLOCALISÉE POUR REMOBILISER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

En 2013, dans un souci de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi éloignés de Rennes, les partenaires de la Communauté de communes de Liffré, St Aubin du Cormier et du Val d'Ille, ont décidé de mettre en place une action sur leur territoire afin de remobiliser des individus esseulés dans leurs démarches. La plateforme redynamisation est une prestation de proximité (pour répondre aux problèmes de mobilité), avec des objectifs individualisés en fonction des besoins et capacités de chacun, en y ajoutant des activités

de dynamisation (activités sportives, des ateliers de communication...).

Le groupe est mixte, d'âges différents, pour favoriser l'échange et le soutien intergénérationnel

Cette année l'expérience, se prolonge dans le cadre d'une plateforme d'orientation professionnelle. Le contenu restera adapté, chacun avancera à son rythme et les activités sportives seront toujours au rendez-vous.

ELISE BIRÉE
FORMATRICE À PRISME

« L'année dernière, Adrien, accompagné par la Mission locale, était isolé socialement et sans activité depuis 5 ans. Soutenu par le groupe, il a retrouvé le goût de l'échange, repris un rythme de travail, trouvé la motivation pour réaliser des stages. Aujourd'hui, il est en alternance comme soigneur animalier dans un parc. »

BETTON-CHEVAIGNÉ / ST GRÉGOIRE

LES ACTIONS PARTENARIALES DÉCLINÉES SUR LE SECTEUR

En 2016, les partenaires de l'insertion se sont mobilisés pour proposer des actions ouvertes à l'ensemble des publics en recherche d'emploi. Pilotées par la MEIF, plusieurs actions collectives ont permis de rassembler demandeurs d'emploi et acteurs du monde économiques.

UN CAFÉ CONSEIL, EN AVRIL :

- 6 entreprises étaient présentes
- 29 entretiens professionnels et/ou entretiens de recrutement ont été réalisés, pour 25 candidats différents (7 participants avaient moins de 26 ans)

UNE SEMAINE DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS,
EN NOVEMBRE-DÉCEMBRE :

- 4 visites d'entreprises ont été proposées dans les secteurs suivants (Restauration rapide et collective, travaux publics, services aux entreprises)
- 2 ateliers pour informer les participants sur les secteurs porteurs et les possibilités de se former (animés par l'Exploratoire et l'AFPA de Rennes).
- 21 personnes ont participé à un ou plusieurs rendez-vous sur la semaine (4 d'entre elles avaient moins de 26 ans).

ANNE COUDRAY
CHARGÉE DE MISSION MEIF

« Mutualiser des projets entre partenaires permet de proposer aux personnes des actions en proximité que l'on n'aurait pas forcément montées seul (pour des raisons de mobilisation du public et d'intervenants). Par ailleurs, les actions déployées vont venir en complémentarité des accompagnements individuels. Elles apportent aux personnes une dimension collective, dynamisante, intéressante pour leur recherche d'emploi. Mutualiser des projets c'est également échanger avec les acteurs, partager les diagnostics, apporter chacun ses ressources et moyens ce qui permettra, in fine, de répartir la charge de travail, tout en proposant des actions pertinentes et efficaces par rapport aux besoins des publics. »

SECTEUR BROCÉLIANDE

LES ATELIERS DU NUMÉRIQUE

Depuis septembre 2015, Charles HOLDERER et Johan MORIN, animateurs numériques de l'Agence Départementale 35, apportent leurs connaissances aux jeunes de la Garantie Jeunes au cours de séances numériques.

L'objectif est de permettre aux jeunes de se perfectionner et/ou de découvrir les bonnes pratiques en matière de recherche d'emploi par le biais des outils informatiques.

AU PROGRAMME :

- la prise en main des outils de traitement de texte (CV et lettres de motivation),

« Contrairement aux idées reçues, tous les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique »

PAULINE PAOLI
CONSEILLÈRE GARANTIE JEUNES, ANTENNE DE BROCÉLIANDE

« Ces ateliers sont très appréciés par les jeunes et leurs conseillers, car contrairement aux idées reçues, les jeunes ne sont pas toujours à l'aise avec le numérique. Plusieurs jeunes en ont pris conscience. À l'issue de cet atelier, certains ont demandé à bénéficier d'une (re) mise à niveau, d'autres n'étant pas équipés, ont pu faire l'acquisition d'un ordinateur grâce à un partenariat entre l'agence départementale et l'entreprise Ouest Ordinateur Occasion. »

- la découverte des sites de recherche d'emploi, et notamment « pole-emploi.fr » avec leur espace personnel,
- la connaissance des enjeux liés aux réseaux sociaux et à l'E-réputation,
- la maîtrise des mails de candidature et de l'envoi de pièces jointes.

LE CLUB RELATION ENTREPRISES DE BROCÉLIANDE

En 2016, Janique Pincemin, chargée de relation entreprise, a expérimenté une nouvelle forme d'accompagnement vers l'emploi, basé sur le collectif. L'idée est de stimuler l'interaction entre les jeunes pour les « booster » dans leurs démarches : la première étape consiste à reprendre confiance en soi, au contact d'autres personnes vivant la même situation, donner un rythme dans la recherche d'emploi. C'est également un temps d'écoute et d'échange et où les jeunes peuvent s'enrichir des expériences et des conseils des participants.

Cette action vise tous les jeunes suivis par l'antenne de Brocéliande, en recherche d'emploi active, sans frein à l'emploi.

Le fonctionnement se veut souple, les entrées et sorties sont permanentes en fonction des opportunités d'emploi qui se présentent.

Le club se réunit tous les vendredis après-midi de 14h à 16h.

L'accompagnement renforcé vers l'emploi dans le Pays de Brocéliande en 2016 :

- 102 jeunes ont bénéficié d'un appui conseil lors d'un entretien avec la conseillère Emploi
- 35 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi
- 77 ont été accompagnés dans le cadre des Emplois d'Avenir

SECTEUR SUD

GUICHEN

« EN ROUTE POUR LE MONDE » DU 16 AU 17 DÉCEMBRE 2016 À GUICHEN

Organisé sur deux jours, l'événement « En route pour le monde » a permis d'associer jeunes, professionnels et élus lors d'un temps convivial autour de rencontres et d'échanges. Cet événement avait pour objectif :

- Animer un espace d'information, d'échange de pratique sur la mobilité internationale à destination des jeunes, des professionnels et des élus
- Valoriser les projets de mobilité réalisés par les jeunes du territoire
- Accompagner les jeunes vers la découverte d'un premier départ à l'étranger
- Animer un réseau partenarial avec les différents acteurs de la jeunesse du territoire

SECTEUR SUD RENNES

LE CAFÉ CONSEIL : UNE ACTION INNOVANTE POUR LE RECRUTEMENT

Organisés par les Points Accueil Emploi (PAE) du secteur Sud Rennes depuis 2010, les Cafés Conseil proposent une nouvelle forme de rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi. L'opportunité leur est donnée de se présenter et confronter leur projet à un employeur qui formulera ses recommandations lors d'un court entretien. L'esprit se veut détendu, informel. Les employeurs apportent ainsi leurs conseils à des personnes en recherche d'emploi, peuvent présenter leur activité et leurs métiers, mais également repérer des candidats potentiels pour de futurs recrutements.

Chaque participant, est préparé en amont de cette rencontre. Un débriefing est fait après chaque rencontre afin de capitaliser les informations obtenues. La Mission locale et les partenaires du territoire se mobilisent à chaque session pour la mise en œuvre et l'animation de ses Cafés conseils.

KARINE GALLÉE
PAE DU SECTEUR SUD RENNES

« C'est une action qui ne peut pas se faire sans la participation des partenaires tant pour l'orientation des candidats que l'organisation et le bon déroulement de l'action. »

PLUSIEURS TEMPS FESTIFS ONT ÉTÉ PROPOSÉS :

● Vendredi 16 décembre

Programmation de courts métrages et Ciné-débat pour les professionnels, les élus et le public.

● Samedi 17 décembre

Expos, rencontres, témoignages, ateliers, tables rondes, jeux,... puis un Apéro concert et des ateliers d'expressions sur la « mobilité internationale ».



DJOU MOI

24 ANS, ACCOMPAGNÉ PAR LA MISSION LOCALE
DANS LE CADRE DE LA GARANTIE JEUNES

« On a vu des professionnels, ils nous ont donné des conseils. On se fait connaître, ça évite les préjugés. »

RAMLATI

23 ANS, ACCOMPAGNÉE PAR LA MISSION LOCALE
DANS LE CADRE DU PACEA

« On rencontre des employeurs, ça nous apprend à leur parler, ça nous permet aussi de leur poser des questions sur notre CV, les formations nécessaires pour accéder à des postes. »

RÉSULTATS COMPTABLES



PRODUITS	2015 (€)	2016 (€)	PRÉVISIONNEL 2017 (€)
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 523 868	5 540 501	5 731 181
Subventions Structurelles	2 659 934	2 759 355	2 850 023
Etat - CPO	1 216 600	1 180 462	1 239 485
Etat - Co-traitance Pôle Emploi	313 701	436 589	447 531
Rennes Métropole	614 635	620 000	639 600
EPCL hors Rennes Métropole	173 736	181 042	182 145
Région Bretagne	341 262	341 262	341 262
Département d'Ille-et-Vilaine	-	-	-
Activités spécifiques	2 189 019	2 158 782	2 290 486
Accès à l'emploi durable - FSE	251 574	230 360	321 098
Accompagnement des jeunes alternants Enedis et EDF	-	-	10 000
Accompagnement jeunes diplômés - Politique de la ville Etat	-	-	40 000
Accompagnement des jeunes sous protection internationale - DDCSPP	-	-	25 000
Accompagnement renforcé des jeunes inscrits dans le dispositif PLIE	33 037	48 191	48 191
Action prévention Santé - Département	12 000	13 067	16 000
Action prévention Santé - Etat	10 000	10 000	10 000
Action public en grande difficulté - Département	25 500	25 500	25 500
Ateliers cuisine - Politique Ville Etat	-	-	5 000
CAQ - Région	56 750	57 500	47 500
Centre Educatif Fermé - Accompagnement des mineurs de 16 ans et +	-	-	5 000
Clé pour l'emploi - CCAS	-	4 500	4 500
Conduite supervisée - Politique de la Ville Etat	10 000	-	-
Décrocheurs - ANI	91 200	3 150	-
Dernier Ecrou - Etat FIPD	10 000	15 000	15 000
Dernier Ecrou - Etat SPIP	10 000	10 000	-
Dernier Ecrou - GEPSA	5 000	-	-
Dernier Ecrou - PLIE	43 698	32 001	37 001
Dernier Ecrou - Ville de Rennes	6 000	6 000	6 000
Dispositif CARS 35 - Département	79 000	79 000	79 000
Diversification des choix professionnels - Etat DRDFE	-	7 000	-
Diversification des choix professionnels - FSE	-	14 154	-
Emploi d'avenirs - Etat	153 978	119 063	49 818
Emploi d'avenirs - FSE	-	-	74 988
Garantie Jeunes	1 028 800	1 016 000	1 120 000
Insertion socioprofessionnelle des personnes présentant des troubles psychiques - Fil Rouge	24 250	-	-
Mobilité actions innovantes - Département	5 000	-	5 000
Mission Apprentissage - Etat	16 000	-	-
Parrainage - ACSE	14 030	14 030	14 030
Parrainage - Etat	34 160	24 400	30 500
Périmètre d'intervention des ML brétiliennes	-	15 000	-
Plateforme Mobilité - Département	8 500	7 000	-
Prostitution et précarité - Etat DRDFE	5 831	3 500	-
Prostitution et précarité - Ville de Rennes	1 500	1 200	-
Référent Justice - FIPD	-	-	15 000
Repérage public dans les QPV - Politique de la Ville Rennes Métropole	-	12 000	16 000
Renforcement dans les QPV - Politique de la Ville Etat	-	20 000	-
Réussite apprentissage - Etat	-	128 000	-
Sesame - DDCSPP	5 929	6 000	6 000
Sortir de la rue - Etat	50 000	60 000	60 000
Sortir de la rue - Ville de Rennes	6 000	3 000	3 000
Sortir de la rue Hébergement - DRJSCS	3 385	3 385	3 385
100 Chances 100 Emplois - DRJSCS	-	-	7 800
100 Chances 100 Emplois - Schneider	8 000	-	-
Commission de gestion FAJ - Département	68 094	71 187	71 200
Subvention contrats aidés	111 803	99 594	118 975
Fonds gérés pour le compte d'autrui	245 462	234 905	164 100
FIPJ Aides directes - Etat	15 056	-	-
Chèque Mobilité - Région	43 751	50 000	-
Fonds sécurisation CARS - Département	10 125	10 125	10 125
Permis plus - Département	4 362	7 975	7 975
FAJ actions ind. et collectives - Département	172 168	166 805	45 000
FAJ actions ind. et collectives - Rennes Métropole	-	-	101 000
Produits gestion courante	3 910	4 747	3 500
Reprise amortissements et provisions	58 107	3 000	3 000
Transfert de charges (ASP, CPAM, Uniformation)	367 436	379 712	420 072
PRODUITS FINANCIERS	3 143	3 191	3 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 066	36 881	-
Total produits	5 604 077	5 580 573	5 734 181
Report des ressources non utilisées	82 222	311 651	126 515
Déficit	-	45 848	-
Total Compte de résultat	5 686 299	5 938 072	5 860 696
Evaluation des contributions volontaires en nature	45 000	108 910	108 910
Mise à disposition de personnel	45 000	108 910	108 910
Mise à disposition de locaux	-	-	-
Total Général	5 731 299	6 046 982	5 969 606

BILAN SOCIAL

	FEMME	HOMME	TOTAL	RAPPEL 2015
Effectifs				
Effectif total au 31/12/2016	71	34	105	105
Effectif en CDI au 31/12/2016	59	28	87	79
Nombre de CDD au 31/12/2016	12	6	18	26
Effectif mensuel moyen 2016	63,58	33,86	97,44	96,04
Moyenne âge				
Âge moyen au 31/12/2016	43,15	40,24	42,23	40,7
Ancienneté moyenne				
Ancienneté moyenne au 31/12/2016	9,23	7,49	8,67	7,32
Répartition par emploi repère au 31/12/15 (en ETP) (*)				
Directeur - Directrice	1,00	2,00	3,00	
Reponsable de secteur	2,95	2,00	4,95	
Chargé.e de projet	5,80	2,00	7,80	
Conseille.ères niveau 2	35,33	15,00	50,33	
Conseille.ères niveau 1	6,00	3,00	9,00	
Chargé.e d'accueil	-	-	-	
Chargé.e d'animation	-	-	-	
Assistant.e informatique	-	1,00	1,00	
Assistant.e financier	0,80	1,00	1,80	
Assistant.e de direction	2,00	-	2,00	
Chargé.e d'information et de documentation	-	1,00	1,00	
Assistant.e de gestion	7,25	2,00	9,25	
Assistant.e administratif	1,00	3,00	4,00	
Effectif mis à disposition	0,50	0,50	1,00	
Embauches				
Embauches en CDI	-	-	-	2
Embauches en CDD	10	4	14	19
Embauches salarié.es de - de 26 ans	1	-	1	1
Embauches salarié.es de + de 55 ans	1	2	3	
Départs				
Démission	-	-	-	1
Rupture conventionnelle	1	1	2	2
Fin de CDD	7	1	8	2
Licenciement	-	1	1	1
Retraite	-	1	1	
Handicapés				
Nombre de travailleur.es handicapé.es	2	3	5	5
Montant des rémunérations				
Masse salariale totale/effectif mensuel moyen	28 414	29 465	28 779	27 800
Formation				
Effectif Plan de formation	39	13	52	
Effectif Plan Régional de Formation	71	41	112	
Effectif CPF	1	1	2	
Effectif Professionnalisation (Contrat et Période)	3	3	6	
Nombre de jours ouvrés Plan de formation	52	26	78	
Nombre de jours ouvrés Plan Régional de Formation	157	83	240	
Nombre de jours ouvrés CPF	15	15	30	
Nombre de jours ouvrés Professionnalisation	50	18	68	

(*) non inclus les salariés détachés dans d'autres structures

ORIENTATIONS

2017

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le FAJ devient une compétence de Rennes Métropole pour son territoire au 1^{er} janvier 2017. Sans modifier fondamentalement son organisation. Rennes métropole s'est largement inspiré du Département pour le nouveau règlement intérieur.



LE PACEA

Autre dispositif de la loi EL Khomri, le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) remplace le CIVIS depuis le 1^{er} janvier 2017.

MODIFICATION DES STATUTS

Le projet de fusion entre la Mission locale et la MEIF donnera lieu à une Assemblée Générale Extraordinaire qui pourrait se tenir à la fin de l'année. Elle actera l'élargissement de l'objet social de notre association. Les collectivités (Région, Département, EPCI), les partenaires, les professionnels sont étroitement associés à cette importante évolution de notre association.

LA GARANTIE JEUNES

Initiée à titre expérimentale, la Garantie Jeunes est désormais inscrite dans la loi (El Khomri). Les instructions réglementaires, qui ont découlé, nous donnent une plus grande liberté dans la mise en œuvre du dispositif.

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Le CPA ouvert à toute personne débutant sa vie professionnelle, représente pour les jeunes une opportunité de poursuivre une formation, voire de financer le permis de conduire. La Mission locale s'est emparée de cette mesure en faveur des jeunes et les accompagne dans l'ouverture comme dans le choix de l'utilisation du compte personnel d'activité.

POSTE RÉFÉRENT JUSTICE

Nous espérons, en 2017, stabiliser notre intervention au centre pénitentiaire de Vezin Le Coquet. L'inscription à la loi de finances de postes « Référent Justice en Mission locale » pourrait nous permettre de renforcer notre intervention auprès des jeunes sous main de justice.

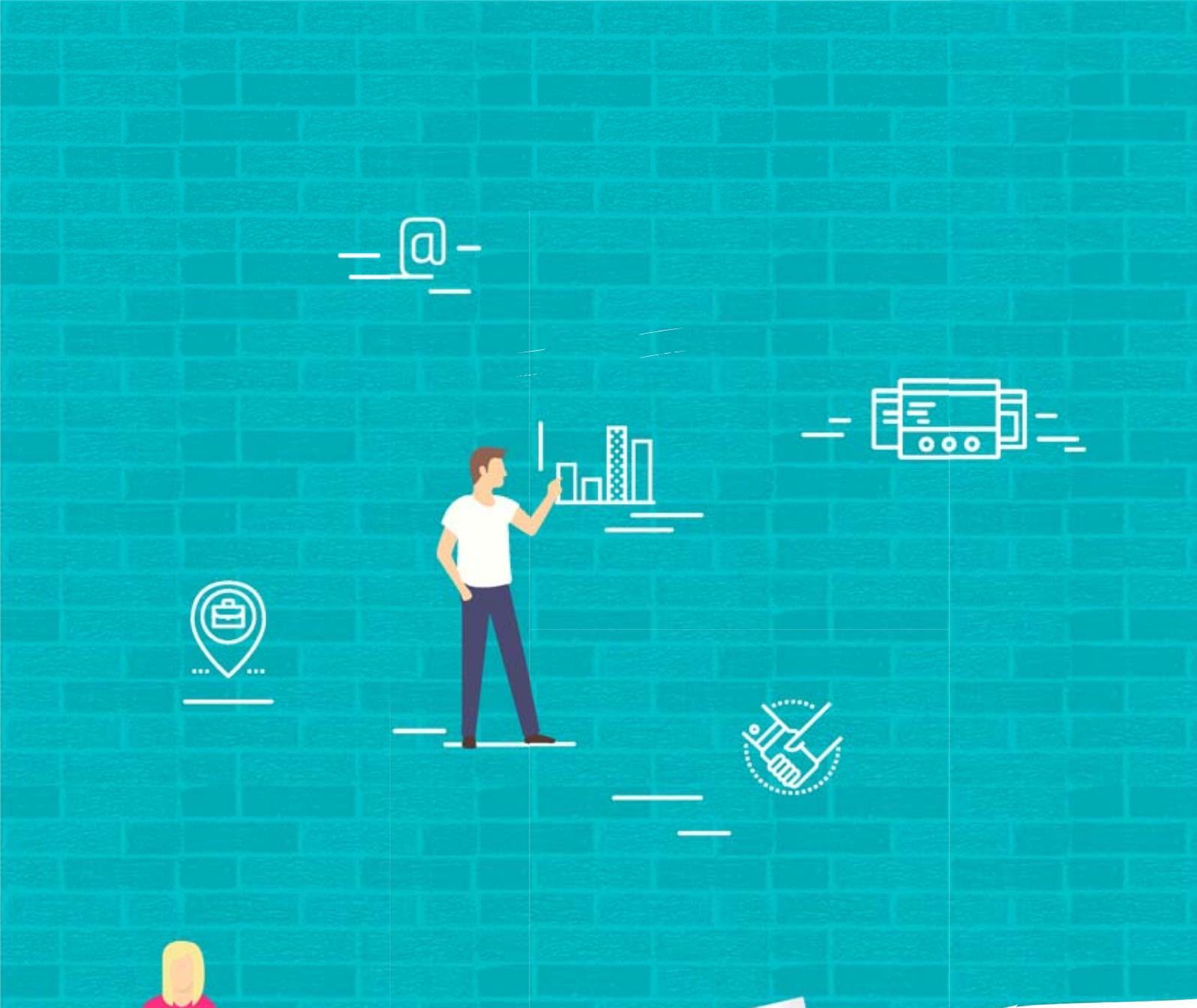


QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Deux actions nouvelles vont renforcer notre présence dans les quartiers urbains :

- Une action spécifique destinée aux jeunes diplômés résidant ces quartiers.
- Moyen accru pour la déambulation.





Le Réseau des Missions Locales

7, rue de la Parcheminerie
 BP 30244 - 35102 RENNES Cedex 3
 Tél. 02 99 78 00 78 - Fax. 02 99 78 17 67
contact@mlrennes.org

Directeur de la publication : P. Jourdan
 Analyses, rédaction : Y-M. Droual (Observatoire)
 Conception : agence-autrement.com - 02 99 78 09 09
 Crédits photos : Mission locale
 CRT : © LE GAL Yannick, © LAMOUREUX Alexandre,
 © PIRIOU Jacqueline, © BOELLE Yvon

